49e ANNÉE. — 1900

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

(mensuel)

QUATRIÈME SÉRIE. — NEUVIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1900



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1900

SOMMAIRE

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

Études historiques

GRIGNY

LIEU D'EXERCICE DES PROTESTANTS PARISIENS EN 1599

LES MERCIER, SEIGNEURS DES BORDES

AUX XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES

L'année 1899 a marqué le troisième centenaire de l'établissement officiel d'un culte public pour les protestants de Paris après l'édit de Nantes[1]. L'exercice, jusqu'à la Révocation, fut toujours fait dans des localités situées au sud-est de la capitale et dans la vallée de la Seine : d'abord, pendant quelques mois seulement, à Grigny, petit village alors entouré de vignes, sur la colline à gauche du fleuve et de la grand route de Lyon. Soit par le « coche d'eau », appelé *corbillard* quand c'était le bateau de Corbeil, soit en voiture, l'endroit était donc — relativement — d'accès facile pour les Parisiens[2]. Toutefois, cette considération n'aurait pas suffi pour y établir le culte, et Grigny étant à *six* lieues de Paris, les huguenots devaient tôt ou tard essayer de revenir à la distance (*cinq* lieues) prescrite par l'Édit (art. 14; cf. art. 33 des articles particuliers). L'établissement, en quelque sorte provisoire, d'un culte public, s'explique par la présence à Grigny d'un des anciens du Consistoire de Paris, Josias Mercier, seigneur des Bordes et de Grigny.

Dans son *Précis de l'histoire de l'Église de Paris*, Ath. Co-

1. *Bulletin* du 15 décembre 1899.

2. *La Borde*, nom fréquent dans l'Ile-de-France, est en particulier celui d'un hameau dépendant de Ris, au bord de la Seine. Il y avait là un bac par lequel on pouvait se rendre dans la forêt de Sénart et en Brie.

querel a écrit quelques pages sur « l'Église à Grigny » en rassemblant les détails épars dans divers mémoires et correspondances[1]; il y est fort peu question de Grigny, et depuis lors on n'a encore découvert aucun document permettant de dater le commencement ni la fin de l'exercice du culte. Nous utiliserons aujourd'hui divers autres renseignements et les registres de l'état civil pour parler un peu plus longuement de la famille Mercier et des protestants à Grigny[2].

Un « adveu et dénombrement du fief de la Borde-lez-Ris, situé en la chatellenie de Corbeil près Paris, fait par *Charles d'Albiac* à *Marie Chevalier*, dame de Grigny[3] » nous engagerait à reconnaître dans ces personnages les membres de deux familles en partie protestantes : un pasteur Charles d'Albiac, sieur du Plessis, fut égorgé à Angers en 1562[4] ; les *Chevalier* sont innombrables : *Étienne*, receveur général des finances et membre du conseil de Jeanne d'Albret en 1569, est appelé tantôt seigneur de *Prunay*, tantôt « M. le général *des Prunes*[5] ». Prunay est le nom de trois communes de Seine-et-Oise, et Esprunes, au delà de Melun, était un fief de la grand-mère de Mme du Plessis-Mornay qui se réfugia là, et ensuite chez M. de la Borde, son frère, après la Saint-Barthélemy[6].

Or le père de Mme du Plessis-Mornay, *Guy Arbalète*, deuxième du nom, avait épousé une *Madeleine Chevalier* qui était certainement de la famille de *Marie* Chevalier : « C'est par ce mariage, dit un historien local[7], que Guy Arbalète vint dans nos cantons. Ils eurent plusieurs enfants; l'un d'eux

1. *Bull.*, t. XV (1866), p. 463.

2. Nous laissons de côté trois personnages mentionnés par Crespin comme victimes de la Saint-Barthélemy à Orléans : *Michel de Grigny*, âgé de 18 ans, *Antoine de Grigny*, âgé de 70 ans, et *Guillaume*, son neveu, épicier, ne sachant s'il s'agit là de notre Grigny (*Histoire des martyrs*, édition de 1597, l. X, f. 714 et 715).

3. Ms. du XVIe siècle, n° 4955 de la vente des collections du baron Pichon (1898).

4. *France prot.*, 2e éd., t. I, col. 90. Il y a des centaines de lieux dits *le Plessis*. Le Plessis-le-Comte est un hameau au sud de Grigny.

5. *Bull.*, t. III, p. 133; *France prot.*, 2e éd., t. IV, col. 312.

6. *Mémoires*, édition de Witt, t. I, p. 64.

7. Pinard, *Histoire du canton de Longjumeau*, Paris, 1864.

embrassa la Réforme et eut un prêche dans son fief de Grigny... Il expia sa faiblesse en fondant un oratoire dans son propre château. »

« L'Arbalète, dit l'abbé Lebeuf, était une maison de Grigny du côté de Ris, dans laquelle avait été le prêche des calvinistes. Ce fut en expiation de cette entreprise que fut fondée, au château de Grigny, une chapelle du revenu de 400 livres[1]. »

Il y a là deux données contradictoires. En effet « l'Arbalète » est le nom donné aujourd'hui encore à une maison (moderne) voisine du presbytère et de l'église, en bas de la colline. Le « château de Grigny » était au contraire, d'après un plan conservé à la mairie, dans le haut du pays, derrière l'école communale de filles actuelle. On y montait depuis la Seine par la rue de Porlut ou chemin du port, appelé dans sa partie la plus proche du château rue *Morogue* ou de Morogue. Nous retrouverons tout à l'heure d'autres traces d'une famille protestante de ce nom dans l'histoire de Grigny.

Notons encore que sur le susdit plan (du XVIIIe siècle, semble-t-il) figurent plusieurs maisons et pièces de terre appartenant à l'Hôtel-Dieu de Paris et « au seigneur de Ris, dépendant de la Borde ».

D'après les témoignages contemporains, il semble qu'en 1599, du moins, le culte fut célébré non chez Guy Arbalète, mais chez Josias Mercier, seigneur des Bordes et de Grigny.

La date n'est pas plus facile à déterminer que le lieu de l'établissement. M. Read dit : *mai* 1599[2]. Peut-être faut-il lire *mars*, car ce qui suit semble être dit d'après le seul document que nous connaissions : l'autobiographie de Pierre du Moulin[3] :

« J'arrivay à Paris le dernier de *février* 1599 ...Je fis ma première prédication en l'hostel de Madame, sœur du roy ...Si maditte dame eust demandé au roy un lieu dans la ville ou au faubourg pour faire nostre exercice ordinaire, Sa Majesté luy eust volontiers accordé, pour ce que nos assemblées au Louvre l'incommodoient; mais elle ne s'avisa pas de faire cette requeste au roy, et nul ne la

1. *Histoire du diocèse de Paris*, édition de 1757, t. XII, p. 87.
2. *Encyclopédie des sciences rel.*, t. I, p. 25, art. ABLON.
3. *Bull.*, t. VII, p. 338 et 340.

pria d'y penser, qui fut une grande faute; car Madame estant partie de Paris [après son mariage avec le duc de Bar, 31 décembre 1598] on mist nostre exercice à Grigny, qui est à cinq lieues de Paris...

« Alors l'exercice ordinaire se faisoit à Grigny, chez Monsieur des Bordes Mercier. »

On n'aurait pas pu, aussi aisément que se le figure P. du Moulin, annuler une disposition formelle de l'Édit. La désignation du lieu d'exercice, même si loin de Paris, fut l'objet de longues négociations préliminaires entre la Cour et le Consistoire, et, ensuite, de manifestations hostiles de la part des fanatiques parisiens contre les protestants qui revenaient du prêche, souvent à pied! Le Journal de l'Estoile nous en a conservé quelques exemples.

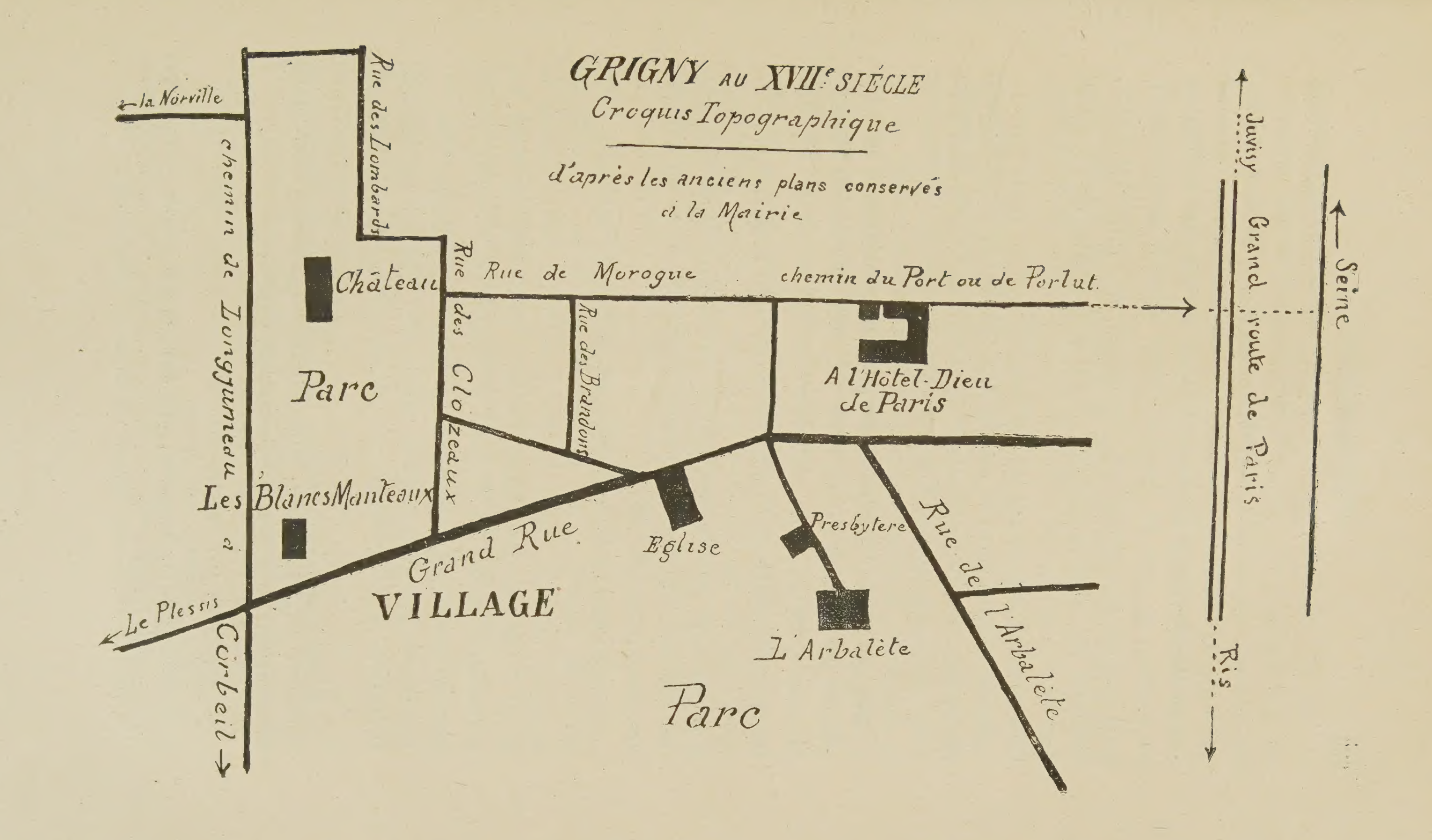
« Le samedi 5e de ce mois (juin 1599), par ordonnance de la justice émanée du roy, furent mises des potences à la Grève et à la Tournelle contre ceux qui outrageront, de fait ou de paroles, ceux qui iroient à Grigny. »

« Le dimanche 5e septembre, aux huguenots revenans du prêche de Grigny furent faits plusieurs affronts par un tas de populasse ramassée, dont il y eut quelques uns d'emprisonnés, et aussitôt eslargis, pour ce que ce n'étoit que paroles; il y eust seulement une femme qui eust le fouet sous la custode, au petit Châtelet, pour avoir rué une pierre[1]. »

Le culte fut célébré à Grigny sans doute jusque vers la fin de 1599 : les lettres patentes du roi, autorisant l'exercice à Ablon, sont datées du 14 octobre et y furent publiées le 12 novembre. Toutefois le premier baptême connu n'est que du 23 janvier 1600[2].

C'est à Ablon — à une lieue plus près de Paris — que prêcheront désormais Antoine de la Faye, François Lauberan de Montigny et Pierre du Moulin. C'est là qu'ira les entendre le seigneur de Grigny; mais ils reviendront souvent dans sa maison hospitalière et sa famille mérite de retenir notre attention[3].

1. *Journal de Henri IV*, p. 97 et 105.
2. Ch. Read, *Bull.*, t. XL (1891), p. 349.
3. C'est à tort que l'autobiographie de P. du Moulin porte : « L'an *1601*, le lieu de l'exercice fut approché d'une lieue et mis à Ablon, à *quatre* lieues de Paris. »


GRIGNY au XVIIe SIÉCLE
Croquis Topographique
d'après les anciens plans conservés
à la Mairie
la Norville
chemin de Longjumeau à Corbeil
Rue des Lombards
Château
Parc
Les Blancs Manteaux
Rue de Morogue
chemin du Port ou de Porlut.
Rue des Clozeaux
Rue des Brandons
A l'Hôtel-Dieu
de Paris
Grand Rue
Eglise
Presbytère
Rue de l'Arbalète
VILLAGE
Le Plessis
L'Arbalète
Parc
Juvisy
Grand route de Paris
Ris
Seine

II

Jean Mercier avait été le successeur de Vatable au collège de France, et c'est en lisant la Bible dans le texte hébreu qu'il était devenu protestant. Son fils *Josias*, conseiller d'État, seigneur de Grigny, était né à Uzès et avait épousé *Anne Leprince*. Une de leurs *filles* devint la femme de *Saumaise*[1]. Une autre, *Anne*, naquit le 16 mars 1602[2].

Josias accompagna M. de Mornay établi à quelques lieues de Grigny, au Plessis-Marly près Dourdan, lors de la conférence qu'il eut avec du Perron à Fontainebleau. Il alla avec le ministre la Roche-Chandieu et Casaubon annoncer au roi l'indisposition de Mornay qui força les adversaires de suspendre les séances (5 mai 1599)[3]. Il aida ensuite du Plessis-Mornay à rédiger « un sommaire escript de ce qui s'y étoit passé ». En 1600, il fut parrain d'Anne Casaubon[4], en 1601 député de l'Ile-de-France et secrétaire du synode de Jargeau, il fut nommé par l'assemblée de Sainte-Foy député général des Églises réformées de France auprès du roi et remplit ces fonctions jusqu'en 1605[5].

C'est lui qui, en 1604, acheta, au nom du Consistoire, pour servir de cimetière aux protestants parisiens, le jardin de *Joachim Meurier*, près du Pré-aux-Clercs (actuellement le n° 30 de la rue des Saints-Pères)[6]. Peut-être, en 1599, les protestants eurent-ils d'abord un cimetière à Grigny, ou les Mercier possédaient-ils un lieu de sépulture privé, pour leur famille et quelques autres; parmi les noms de personnes enterrées à Charenton, on trouve plus tard, *Thomas de*

1. *France protestante*, 1re édition. Cf. *Bulletin* de la Société historique de Corbeil, 2e fascicule, 1899 : *Notes sur Grigny aux XVIe et XVIIe siècles*, où a d'abord paru le croquis topographique ci-joint.

2. *Registres* de l'Église de Charenton, *Bull. hist. prot.*, t. XXI, p. 224.

3. *Ephémérides* de Casaubon dans *Bull. hist. prot.*, t. XVIII, p. 492.

4. *France protestante*, t. III, p. 884.

5. *France prot.*, t. III, p. 990; *Bull. hist. prot.*, t. XXXII, p. 12; Quick, *Synodicon*, I, 208, 226, 240.

6. *Bull.*, t. XV, p. 467; *Encycl. des sc. rel.*, t. XII, p. 762.

Lorme « et sa famille exhumée *de la terre des Bordes*[1] ».

Josias Mercier était en relation avec les protestants les plus connus de ce temps, pasteurs et érudits. Ils viennent lui faire visite ou s'arrêtent aux Bordes en allant dans le Midi; en 1607, c'est *Daniel Chamier*, pasteur à Montélimar, qui note dans son journal de voyage[2] :

« Le 28e décembre, samedi, je partis l'après dîné pour aller à Grigni. — Le 31e décembre, fûmes de retour le lundi. »

Sans doute il avait célébré le dimanche une sorte de service de fin d'année. Le voyage de retour dut être pénible; le 23 décembre déjà, la Seine était prise à Paris. L'Estoile, de son côté, inscrit dans son journal de cette époque :

« Le 1er janvier. La froidure fust extrême et la gelée si grande et si aspre que de memoire d'homme il ne s'en estoit veu de semblable. »

En 1608, autre visite de Chamier aux Bordes un dimanche :

« 16e mars. Nous partîmes à deux heures après midi et allâmes coucher à Grigni, payant à Paris pour trois chevaux 3 livres 6 sols, à Villejuif autant 3 liv. 6 sols, à Juvisi 2 liv. 1 sol. »

Il repart de Grigny pour Grenoble, où il arrivera huit jours après :

« Le lundi, les chevaux de Juvisi vinrent nous prendre à Grigni, et payâmes 41 sols. Puis à Beauvais 51 sols, à Milly, etc.[3]. »

Cette même année 1608, en octobre, Josias Mercier était malade, et recevait une visite de Casaubon. Nous les trouvons encore en correspondance en 1601[4]. En 1620, Pierre de Moulin, venant d'Alais où il a présidé le synode national, et se réfugiant à Sedan — car le roi a donné ordre de l'arrêter — retrouve encore le chemin de cette maison où nous l'avons

1. *Bull.*, 1885, p. 398.
2. *Bull.*, t. II, p. 315.
3. *Bull.*, t. II, p. 444. Beauvais est un hameau de la commune de Champcueil, et, comme Milly, au sud de Corbeil.
4. *Bull. hist. prot.*, t. XVI, p. 580.

vu, nouvellement consacré, débuter dans le ministère vingt ans auparavant :

« Je m'arrestay à Grigny chez M. des Bordes Grigny, mon intime ami, et y passay la nuict, et fis avertir ma femme de mon arrivée. Elle m'envoya mon frère Jean... Je pars donc de Grigny au soleil couchant[1]. »

Le fils de Josias, *Louis Mercier*, seigneur de Grigny et de la Norville[2], épousa *Madeleine Bigot*, dont la famille possédait les seigneuries de la Honville[3] et de la Rainville ; son frère, *Isaac Bigot*, seigneur de Morogues, entre Bourges et Sancerre, est né le 26 décembre 1632 [4]. Un Bigot, sieur de Vrain (évidemment Saint-Vrain au sud-est de la Norville), fut inhumé dans le cimetière protestant de Charenton[5].

Leurs descendants avaient encore une habitation à Grigny lors de la révocation de l'édit de Nantes. Le 22 novembre 1685, Seignelay écrit à Louvois :

« Le roi m'ordonne de vous avertir, Monsieur, de prendre l'ordre de S. M. pour exempter de logement des troupes la maison que le sieur Bigot de Montrogue, de la R. P. R., a au village de Grigny, étant en disposition de se convertir[6]. »

La famille Bigot de Morogues est fixée aujourd'hui à Orléans.

Par les Morogues, les Mercier se trouvèrent alliés à la famille d'un autre pasteur qui prêcha sans doute aussi à Grigny, mais dont l'histoire est surtout liée au nom d'Ablon, les *Laubéran de Montigny*[7].

1. *Bull. hist. prot.*, t. VII, p. 472.

2. Près Arpajon. La grand tante et marraine de Duplessis-Mornay, Mme de Beauvillier, était dame du Plessis-Marly et de *la Neuville* (*Mém. de Mme Duplessis-Mornay*, éd. de Witt, I, p. 10). Nous pensons qu'il faut lire : *la Norville.*

3. Commune de Lardy, arrondissement d'Étampes.

4. *France prot.*, t. II, col. 554. En 1637, Guy *Bourdin de Morogues*, sieur de Médan, et Marie Lhoste font baptiser leur fille au temple de Charenton (*Ibid.*, t. II, col. 1101).

5. *Bull. hist. prot.*, 1885, p. 398.

6. Depping, *Correspondance administrative*, IV, 381.

7. Maurice Laubéran de Montigny, fils de François, fut pasteur de

III

Il nous reste à publier quelques documents inédits concernant Louis Mercier et son fils Jacques.

Le plus ancien registre de la paroisse Saint-Antoine et Saint-Sulpice de Grigny, conservé aux archives municipales, date seulement de 1642. Il ne contient, jusqu'aux derniers feuillets exclusivement, rien qui se rapporte directement aux Mercier ni au protestantisme. Le même curé, Jean Baugnon, reste en fonctions jusqu'à sa mort, en 1661. En 1652, il note seulement qu'un vigneron, Louis Groupy, « a été enterré dans l'église par les parens sans aucun prestre et a mon insceu bien que je fusse sur les lieux le jour mesme de la Toussaint ». En 1669, une autre famille veut se passer du ministère du prêtre; le prénom d'un de ses membres : *Isaac* Dubot (1642), laisse à penser qu'ils avaient peut-être quelque rapport avec l'Église d'Ablon :

« Le dix-huictieme de juillet a esté baptisé Jean fils de Louis Dubo et de [blanc] ses pere et mere. Le parrein a esté Jean Portemont, la marraine Perrotte Belot establis par M. le curé, les parents s'y voulant mettre et presenter qui estoient incapables selon les loix de l'église et l'ordonnance de Monseigneur l'archevesque, et cependant lessoient mourir l'enfant qui estoit malade sans baptesme, huit jours estant passés sans le vouloir presenter. »

Bagnolet en 1625 (*Fr. prot.*, 2e éd., t. V, col. 1021), puis de l'Église de *la Norville* unie à celle du Plessis-Marly, fondée en 1601 par Duplessis-Mornay (Voy. *Bull.*, t. XIV, p. 198; XXIV, p. 2; XXXIV, p. 498, et l'intéressante monographie publiée par M. le comte Albert de Pourtalès, propriétaire actuel du château, dans la chapelle duquel son père a fait célébrer le culte réformé depuis 1865). La mention de Quick (*Synodicon*, II, p. 232) : « At Plessis-Norville is *Delevereau* » doit se lire : *de Lauberan* (1626). Aymon (1, 306) dédouble « *Maurice de Lauberan* ET *Dablon de Montigny* : le Plessis et la *Joroille* (1637) ».

Il y était encore en 1649 (*Fr. prot.*, 2e éd., t. V, col. 609), mais de 1633 à 1635, on le trouve à Amiens (*Bull.*, t. XI, p. 413; cf. Rossier, *Histoire des protestants de Picardie*, p. 151), et en 1665 à Senlis (*Bull.*, t. VIII, p. 441; cf. t. IX, p. 195 : 1679). Jean *Farcy* est le dernier que j'aie trouvé qualifié pasteur de *la Norville* (1669); cf. *France prot.*, 2e éd., t. VI, col. 385.

Tandis que jusque-là c'était le doyen de Montlhéry, qui venait, à plusieurs années d'intervalle, visiter la paroisse, c'est, à partir de 1672, l'archidiacre de Josas, l'abbé de la Motte, dont la signature se retrouvera fréquemment sur les registres, et sa première tournée n'est peut-être pas étrangère à un acte retentissant survenu l'année suivante.

Sauf l'inhumation dans le cimetière, en 1654, d'un « petit valet de cour au logis mons^r de la Norville », le curé n'a rien inscrit, pendant trente années, qui rappelât l'existence des Mercier, seigneurs du pays, restés protestants. Et tout à coup, le jour de Pâques 18 avril 1673, voici une page calligraphiée avec lettres enjolivées par J. Cousin, comme un bulletin de victoire : c'est en effet l'acte d'abjuration de Louis Mercier, malade, avec description des processions et autres réjouissances publiques qui accompagnèrent cette conversion :

« *Gaudium angelis et hominibus.*

« Le dix-huitiesme d'avril de la presente année Louis Mercier seigneur de la Norville, de Grigny et du Plessis le conte [*en interligne :* estant au lict malade] a faict abjuration de son heresie entre les mains de son pasteur, fist profession de la foy de l'Eglise catho. apos. et romaine, se confessa, comunia deux jours apres avec de grands sentimens de piété et devotion où le St Sacrement fut accompagné de deux à trois cens personnes, le *te deum* chanté avec la messe du St Sacrement, le tout suivy de la joye publique, qui se passa toute la journée en actions de grace, disans avec leur pasteur : « *Hæc dies quam fecit Dnus exultemus et letemur in ea*, parolles qui avoient servy de theme à l'action de la s. communion. »

[*Signé*] : J. Cousin [1].

En tête d'un second registre paroissial (1676-1694) le même acte se trouve recopié, avec cette addition :

« En présence de M^rs les curés de Morsan et de la Norville, Mrs de la Bretonnière [2], Mr Riquard, m^re des requestes, M. de Coindy

1. Archives municipales de Grigny, Registre I, fol. 79 recto.
2. Morsang-sur-Orge à l'ouest de Grigny; la Bretonnière hameau au nord de la Norville.

secrétaire du roy et aultres de plusieurs parroisses les jour et an que dessus.

[*Signé*] : J. Cousin.

Malherbe
de la Bretonnière
Riquard — de Coindy.

Le 2 juin l'abbé de la Motte vient à Grigny, le 27 du même mois le fils de Louis Mercier abjure à Paris, dans l'église de Saint-Sulpice, la seule de Paris, aujourd'hui encore, qui ne soit pas desservie par des prêtres séculiers, et qui avait peut-être autrefois certains rapports spéciaux avec la paroisse Saint-Antoine et *Saint-Sulpice* de Grigny.

Voici comment le curé a rédigé l'acte, avec plusieurs surchages pour corrections de style :

« Le vingt septiesme de juin aud. an Jacques le Mercier fils de Monsieur de la Norville, estudiant en ph^{ie} à Paris, touché de Dieu et de l'exemple de son pere a fait abjuration de l'heresie dans l'Eglise de S. Sulpice à Paris entre les mains de Monsieur le vicaire dud. lieu.

[Addition postérieure] :

« Et le quinziesme d'aoust aud. an, jour de l'Assomption de N. dame fist sa premiere communion avec beaucoup d'édification dans l'Eglise de Grigny, où il y eut exhortation, le *te deum* chanté, les feux de joye le soir, avec la joye de tous les habitants et aultres qui rendirent leurs recoignoissances à la majesté de celuy qui avoit joint le fils au pere par les liens de la charité et de la religion[1]. »

J. Cousin.

En tête du second registre l'abjuration du fils se trouve reproduite après celle du père, après cette variante finale :

(Après : « il y eut exhortation) qui commença par le texte de l'Évangile du jour : *intravit Jesus in quoddam castellum*, en présence de M^{r} son pere et plusieurs personnes de qualité louans Dieu par leurs larmes et prieres pour les grâces extraordinaires qu'il répandoit sur la famille et la paroisse par nous curé soussigné de Grigny. »

J. Cousin.

1. Archives municipales de Grigny, Reg. I, fol. 80 recto.

Louis Mercier ne survécut qu'un mois à cette première communion catholique de son fils. Il mourut dans des circonstances inconnues de nous, peut-être des suites de la maladie dont il souffrait au printemps précédent, et loin de Grigny, dans un village de la Beauce, à cinq lieues de la Norville : la Forêt-le-Roi, entre Étampes et Dourdan. Était-il en voyage, ou en séjour chez quelque ami ? Le secrétaire de la mairie de Forêt-le-Roi, où les registres les plus anciens sont de 1685, n'a trouvé aucun renseignement qui pût nous éclairer à ce sujet et les termes de l'acte enregistré à Grigny sont pleins de réticences :

Inhumation de Louis Mercier, seigneur de ce lieu.

« Le vingt-cinquiesme de septembre de la mesme année a esté inhumé au haut du cœur du costé de l'Évangile le corps de feu Louis Mercier, seigneur de Grigny, de la Norville et du Plessis le Comte, lequel décéda le vingt-troisiesme dud. mois, à Forest le roy diocese de Chartres *estant dans l'hérésie* [*mots biffés*], il y avoit quinze ans *estant dans l'hérésie* [*mots rajoutés en surcharge*]. »

J. Cousin.

Il en coûtait évidemment beaucoup à ce pauvre curé d'avouer que le seigneur dont il avait si triomphalement enregistré la conversion était, quatre mois après, mort relaps, et le fils ne tenait sans doute pas non plus à ce que la chose fût trop connue[1]. Ainsi s'explique la rature. Mais un scrupule ou quelque autre personne intervenant, les mots : *estant dans l'hérésie* ont été dûment rajoutés, et ne laissent aucun doute à ce sujet. En tout cas le curé a considéré l'abjuration du 18 avril comme irrévocable et, pour inhumer le corps dans son Église, il n'a pas fait appliquer l'article XX de la déclaration du 1er février 1669, portant « que les corps morts de ceux de ladite R. P. R. ne pourront être enterrez dans les

1. Cf. déclaration du 20 juin 1665 contre les relaps, et ordonnances contre ceux de la R. P. R. qui dans leurs maladies auront refusé aux curés, vicaires ou autres prêtres, de recevoir les sacrements de l'Église. Le procès sera fait à leur mémoire en la forme prescrite par les articles du titre 22 de l'ordonnance du mois d'août 1670 (*Édits concernant la R. P. R.*, édition Pilatte, 1885, p. 9, 482 et 543).

cimetières catholiques, *ni dans les Églises*, sous prétexte que les tombeaux de leurs pères y sont, ou qu'ils ont quelques droits de seigneurie ou de patronage. »

Nous n'avons pas trouvé trace du tombeau de Louis Mercier dans l'église de Grigny.

L'acte d'inhumation porte encore cette mention obscure : « il y avoit quinze ans ». Depuis quel événement ? Ne faut-il pas lire plutôt : « Il avoit *soixante-quinze* ans », ce qui reporterait la naissance de Louis Mercier à 1598 environ, et concorde bien avec ce que nous savons de l'âge de ses parents et de ses sœurs. Son baptême a pu être ainsi l'un des premiers actes célébrés en 1599 pendant l'exercice du culte à Grigny.

Son fis Jacques, désirant sans doute faire acte de bon catholique, figure comme parrain l'année suivante (1674) dans un baptême; toutefois, « estant indisposé à Paris » il n'est pas présent, et Simon Lemaire, greffier, « se rendant à Grigny, nomma l'enfant pour luy ».

L'un des derniers actes du premier registre, recopié en tête du second après ceux qui concernent Louis et Jacques Mercier, est une troisième (et dernière) abjuration, celle d'une dame d'ailleurs inconnue :

Le vingt huitiesme janvier de l'année mil six cens septante six, damoiselle *Anne de Fauconnier* (en marge : Ditte de fransymon et damien), fist abjuration de l'heresie et profession de la foy de l'Église catholique, apostolique et romaine entre les mains de Mre Juliain Cousin ptre curé de Grigny, en présence de Marin Lamperier, p^{r} fiscal de Grigny, Louis Desduitz, Pierre Robert, Denys Chaudet, Antoine Belot, Pierre Blot et aultres, paroissiens soussignez les jour et an que dessus et le jour de la purification second de febvrier fist sa communion publique où il y eut exhortation qui commença par ces parolles : *congratulamini mihi quia inveni ovem quæ perierat* (S. Luc, ch.).

[Signé :] Anne de Fauconier.

M. Lamperier. L. de Douit (?)

Robert. Chaudet.

Pierre Blot.

Anthoine.

Jacque Petit.

Antoine Robert. J. Cousin.

La copie sur le second registre, ajoute en marge : « ayant esté catholique en ses 1[res] années ».

Des noms identiques ou analogues se retrouvent dans la *France protestante : Fauconnier, Franchimont, Damians*, mais aucun avec ce prénom[1]. A son tour, la néophyte figure comme marraine, peu de temps après (3 mai 1676), avec Simon Lemaire comme parrain, et elle signe cette fois : *Anne Fauconnier*. Il n'en est plus question ensuite, non plus que des Mercier, sauf dans un acte de 1678 pour l'inhumation « du nommé *Champagne*, vallet de chambre de *Monsieur de Grigny*, à l'enterrement duquel la plus grande partie de la parroisse assista ».

Quant aux Bigot de Morogues, leur nom ne paraît pas une seule fois dans les registres de Grigny. Celui qui y possédait une maison et était « en disposition de se convertir » en 1685 était probablement le beau-frère de Louis Mercier[2].

Nous ne savons s'il existe un rapport quelconque entre la Révocation et le fait que l'église de Grigny fut alors enrichie d'une seconde cloche, fondue le 25 novembre 1685 et baptisée le 6 mai 1686. La fin du protestantisme à Grigny reste ainsi comme ses débuts environnée de mystère, et si le promeneur peut aujourd'hui, comme les fidèles de 1599, monter de la Seine au village par le chemin du port et la rue de Morogues, s'il peut voir l'emplacement de l'Arbalète et du château, nulle tradition locale, nulle inscription ne rappelle l'existence du pieux Josias Mercier ni le culte célébré sous ses auspices il y a trois cents ans.

JACQUES PANNIER.

---

1. *France protestante*, 2e édition, t. VI, col. 428 et 698; t. 5, col. 58. Peut-être aussi faut-il comprendre : originaire d'*Amiens*.

2. Ci-dessus § II, fin. Pierre de Morogues, réfugié plus tard en Hollande, n'avait alors que neuf ans (*Fr. prot.*, t. II, col. 554).

MADAME DE MAINTENON CONVERTISSEUSE

VIII

La résistance des Sainte-Hermine.

Nous avons vu échouer les tentatives de Mme de Maintenon contre la religion des Sainte-Hermine. Il ne lui restait plus vis-à-vis d'eux, après la Révocation, de recours qu'aux moyens violents.

Un billet de Seignelay à La Reynie, du 20 avril 1686, fait connaître les mesures prises à leur égard :

« Le roi m'ordonne de vous écrire que Mme de Sainte-Hermine, M. et Mme d'Olbreuse, et Mlle de Sainte-Hermine sont à Paris, et que Sa Majesté a permis à M. et à Mme d'Olbreuse de sortir du royaume à la recommandation de M. le duc de Zell; mais à l'égard de Mme de Sainte-Hermine et de sa fille non mariée, Sa Majesté veut que vous les fassiez arrêter et conduire, la mère dans la maison de Mme de Miramion [1], et la fille dans un couvent tel que vous voudrez choisir [2]... »

Le 21 juillet suivant le même Seignelay écrit à Mme de Miramion :

« Le Roi veut bien que Mme de Sainte-Hermine aille demeurer pendant deux mois chez Mme de Caumont, sa sœur, qui demeure à Paris, et vous pouvez lui donner la liberté de sortir de votre maison quand elle voudra. »

Mme de Caumont avait abjuré devant le curé de Coulonges et en présence de M. de Fontmort au mois de novembre 1685 [3].

1. La maison de Mme de Miramion, analogue aux divers établissements des Nouvelles Catholiques, paraît avoir eu une règle plus sévère que ceux-ci.
2. Arch. nat., O[1] 30.
3. Nous donnons, à l'*Appendice*, l'acte d'abjuration de Mme de Caumont, de deux de ses filles et d'une nièce, signé à Coulonges le 23 novembre 1685. La plus jeune des filles, qui figure seule sur la liste de M. de Fontmort, s'était convertie dès le 10 octobre.

On espérait que son influence sur sa sœur faciliterait une conversion, mais Mme de Sainte-Hermine ne céda pas; elle fut arrêtée de nouveau, le 7 décembre 1686, et conduite aux Nouvelles Catholiques de la rue Sainte-Anne.

Elle y trouva, avec sa fille, entrée le 25 avril, Mlles de Saint-Laurent [1] et de Boisragon [2], qui avaient été surprises à La Rochelle au moment où elles s'embarquaient pour gagner l'Angleterre. Enfermées d'abord dans un cachot de la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, elles furent plus tard dirigées sur Paris, et internées aux Nouvelles Catholiques le 17 octobre 1686. Mme de Maintenon avait bien quelque raison de s'intéresser à ces captives, qu'elle fit « instruire » en vue de leur abjuration. Le 2 mai, Seignelay écrivit à la directrice des Nouvelles Catholiques :

« J'ai parlé à Mme de Maintenon sur ce que vous m'écrivez au sujet de Mlle de Sainte-Hermine, et elle témoigne que, à la réserve

1. M. O. Douen donne Mlle de Saint-Laurent comme une petite-fille de Mme de Sainte-Hermine, ce qui ne nous semble pas admissible. Nous inclinerions plutôt à penser qu'elle appartenait à une famille Lacassaigne de Saint-Laurent, qui habitait La Moujaterie, paroisse de Souché, près Niort. Un Saint-Laurent, peut-être père de celle dont il est ici question, et qui avait épousé Louise de Brémond d'Ars, fut enterré, en 1694, dans l'église Notre-Dame de Niort, où se lit encore son inscription tumulaire.

2. Mlle de Boisragon était au nombre des douze enfants de Jean Chevalleau, chevalier seigneur de Boisragon, qui naquit le 31 décembre 1615 et fut baptisé au temple de Saint-Maixent. Sur sa pierre tombale, actuellement posée au-dessus de la porte d'entrée d'un jardin, à Boisragon (commune de Breloux), nous avons relevé l'inscription suivante :

CI GIT LE CORPS DE HAVT ET PVISSANT
MESSIRE IEAN CHEVALLEAV
CHEVALIER SEIGNEVR DE BOISRAGON,
SAISIGNES, LA CHEVALLERIE, ÉPOVX DE
CATHERINE DE MARCONNAY, QVI DECEDA
AV SEIGNEVR LE 25 IANVIER 1664.

Catherine de Marconnay se rendit à Paris après que sa fille y eut été mise aux Nouvelles Catholiques et son fils Louis au Châtelet, puis à la Conciergerie. C'est d'elle qu'un rapport de Delamare à La Reynie disait, à la date du 7 juillet 1687 : « Mme de Boisragon, qui loge dans le quartier depuis deux mois, ne donne aucun signe de catholicisme; elle se retire en fermant sa fenêtre lorsque passe le Saint-Sacrement... » (O. Douen, *La Révocation à Paris*, t. III, p. 29).

de Mmes de Vuzé et de la Marzelière, qui la pourront voir une fois, vous ne lui permettiez pas de parler ni d'écrire à personne. »

Cependant, dès le 14 décembre, Mlle de Sainte-Hermine est citée comme étant de bon exemple; une liste du 1er février 1687 la range parmi les converties. Sa mère ne persista que quelques mois de plus, et fut mise en liberté le 25 avril. L'appât d'une pension de 2,000 livres pour la mère, de 1,500 pour la fille, ne fut sans doute pas étranger à l'abjuration. Avant la fin de l'année Mlle de Sainte-Hermine, devenue dame d'atours de la duchesse de Bourgogne, fut épousée par le comte de Mailly.

Quant à Mlles de Saint-Laurent et de Boisragon, leur résistance n'avait pas faibli. Une note de la Reynie dit à ce propos :

« On travaille à les instruire, et il y a lieu de bien espérer à leur sujet. Elles ont été extrêmement maltraitées en province, et ce sont des esprits effarouchés, qui ont besoin d'être adoucis. »

Il paraît que M. de Villette intervint, à cette époque, en faveur de Mlles de Boisragon et de Saint-Laurent. En tout cas cette dernière obtint, même sans être convertie, l'autorisation de retourner en Poitou avec Mme de Sainte-Hermine; mais le roi ne lui accordait qu'un mois « pour opérer sa réunion ». Une lettre assez aigre de Mme de Maintenon vint faire comprendre à M. de Villette qu'il avait tort de s'intéresser à des gens d'humeur si peu accommodante :

« Prenez garde à toutes les affaires dont vous vous chargez (4 septembre 1687), car il serait désagréable qu'elles ne se trouvassent pas comme vous les avez proposées. M. de Seignelay a persuadé au Roi que Mlle de Saint-Laurent était sur le point de faire sa réunion, et si elle part sans que cela soit fait, on sera assurément mécontent. Ne vaudrait-il pas mieux la remettre aux Nouvelles Catholiques, et qu'elle s'en démêlât comme il lui plairait? Je vous avoue que je n'aime point à me charger, envers Dieu ni devant le Roi, de tous ces retardements de conversion, et que j'aurais aussi du chagrin à vous voir déplaire quand vos intentions sont bonnes. On prétend aussi que cette Mlle de Boisragon n'écoute point, et qu'elle ne sera de longtemps convertie; cela sera encore sur votre compte. »

Puis, passant aux Sainte-Hermine :

« Mme de Sainte-Hermine n'a point communié et c'est son mari qui l'en empêche. Je suis indignée contre de pareilles conversions. L'état du chevalier de Sainte-Hermine est déplorable, mais il n'a rien de honteux, et celui de ceux qui abjurent sans être véritablement catholiques est infâme. Toutes ces raisons-là ne me convient pas à mettre M. de Sainte-Hermine en liberté. »

Cette véhémente péroraison rend quelques explications nécessaires. Le « mari de Mme de Sainte-Hermine », qui « l'empêche de communier », c'est Élie de Sainte-Hermine, sans doute demeuré à La Laigne à cause de son grand âge pendant que sa femme et sa fille étaient à Paris. C'est celui-là même dont il a été question, au sujet de la dragonnade de Mauzé (1681), que Seignelay menace le 11 décembre 1685 de l'envoi de troupes chez lui[1], et dont Dangeau enregistre la mort à la date du 24 décembre 1687. Mme de Maintenon avait adressé à son sujet la lettre suivante à M. de Villette le 3 novembre 1687 :

« L'état où est M. de Sainte-Hermine me fait craindre qu'il ne meure dans les mauvaises dispositions où il est, et qu'il ne fasse quelque extravagance qui embarrasse madame sa femme. »

L'extravagance dont il se rendit, en effet, coupable aux yeux de sa parente fut de rester inflexiblement fidèle à sa foi religieuse.

Quant au chevalier de Sainte-Hermine, dont l'obstination ne convie point Mme de Maintenon à le tirer de prison, c'est Philippe, fils d'Élie, alors à la Bastille, et qui suivra jusqu'au bout l'exemple paternel. En 1685, servant dans la marine, il écrivait à Seignelay :

« La confiance que j'ai dans vos bontés... me fait prendre la liberté de vous supplier de demander pour moi un congé au roi pour sortir

1. « A l'égard des sieurs de La Laigne et d'Olbreuse, Sa Majesté veut que vous leur parliez fortement de sa part, et que vous leur déclariez, à l'un et à l'autre, que s'ils donnent retraite à des gentilshommes, ou s'ils se mêlent d'empêcher les *conversions* en aucune manière, Sa Majesté enverra des troupes chez eux » (Lettre de Seignelay à l'intendant de marine Arnoul).

du royaume. J'ai une maladie, qui me paraît incurable, — c'était une sorte d'hydropisie; — c'est ce qui m'oblige de me retirer en quelque lieu où je puisse mourir tranquillement dans la crainte de ma religion. C'est une charité fort grande que vous exercerez envers moi, qui ne demande que cela pour récompense de quinze années de services [1]. »

Cette requête fit presque scandale à Versailles. On chargea aussitôt Fénelon de tenter « la réunion » du chevalier de Saint-Hermine, alors en service à l'escadre de Rochefort. Voici ce que le chef de la mission saintongeoise écrivit à Seignelay, à la date du 8 mars 1686 :

« J'ai eu sept ou huit longues conversations avec M. de Sainte-Hermine à Rochefort... Il entend bien ce qu'on lui dit; il n'a rien à y répondre, mais il ne prend aucun parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes, l'un contre l'autre. Je faisais le protestant, et je disais tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux. M. de Sainte-Hermine sentait fort bien la faiblesse de mes raisons, quelque tour que je leur donnasse. Celles de M. de Langeron lui paraissaient décisives; et quelquefois il répondait de lui-même ce qu'il fallait contre moi; mais rien ne s'est remué en lui, au moins au dehors. Je ne sais s'il ne tient point à sa religion par quelque raison secrète de famille. Je serais retourné à Rochefort pour lui parler encore selon vos ordres, si M. l'Intendant ne m'avait mandé qu'il est allé en Poitou [2]. »

Sept jours après cette lettre le chevalier de Sainte-Hermine était à la Bastille. La lettre du 4 septembre 1687 à M. de Villette nous fait suffisamment comprendre d'où le coup était parti.

On eut, à la Bastille, quelques égards pour la santé de Philippe, mais toute satisfaction morale lui fut refusée. Dès le 23 mars on lui retirait l'autorisation de voir son frère aîné, Henri-Louis, marquis de Sainte-Hermine, pourtant converti. Il profita de son isolement pour établir, en secret, une correspondance d'édification avec un autre prisonnier,

1. Voyez *Bullet. prot.*, 3e série, I, 184. — La plupart des renseignements que nous reproduisons ici au sujet des Sainte-Hermine sont tirés de la collection du *Bullet. prot.* Ils ont été condensés par M. Douen dans son ouvrage sur la *Révocation à Paris*, t. II, p. 405 et suiv.

2. Voyez *Lettres inédites de Fénelon*, par l'abbé Verlaque, p. 16.

M. de Beringhen. Son obstination décourageait ses persécuteurs. On se résolut à essayer d'un autre moyen. Dès le 17 avril 1687 on l'avait transféré chez les pères de l'Oratoire, où sa mère et sa sœur, récemment sorties des Nouvelles Catholiques, vinrent le presser d'abjurer. Tout fut inutile. On l'incarcéra de nouveau à la Bastille, puis, en désespoir de cause, on décida de l'expulser du royaume. Par ordre du 27 février 1688 le capitaine de la Pommeraye le conduisit jusqu'à Mons, en Hainaut. Son désir de pratiquer sa religion sur la terre étrangère, puisque sur la terre de France on ne le pouvait plus, recevait enfin satisfaction. Il passa en Hollande, suivit Guillaume d'Orange en Angleterre, et devint major du régiment de Schomberg.

La demoiselle de Boisragon « qui n'écoutait point » au mois de septembre 1687 passa, elle aussi, la frontière, et se fixa à Amsterdam en 1689; mais son départ fut volontaire. Il se trouva ainsi quelques cœurs d'acier, qui résistèrent à toutes les séductions, comme à toutes les poursuites de l'implacable convertisseuse.

IX

Ce que l'on gagna à se convertir.

Il ne sera sans doute pas sans intérêt d'examiner la nature et l'étendue des récompenses que Mme de Maintenon fit dispenser au profit de ses auxiliaires, et de ceux de ses parents qu'elle avait amenés à la religion catholique.

M. de Fontmort, sans enfant, déjà pourvu d'une haute magistrature, se contenta peut-être des satisfactions d'amour-propre qu'il tirait de son rôle. Mais ce « panier percé » de Charles d'Aubigné — ainsi le désigne Saint-Simon — se montrait insatiable. On le combla lorsqu'il eut enfin donné à sa sœur (1684) une héritière, qu'elle alliera plus tard à la maison des Noailles. Le *Journal* de Dangeau consigne, sous la date du 6 janvier 1685, la mention suivante :

« Le Roy vient de donner, ces jours passés, 2,000 écus de pen-

sion à M. d'Aubigné. Son gouvernement de Cognac lui vaut douze mille francs, et il en a dix-huit, cinq ans durant, des fermiers généraux. »

Ce ne fut pas tout. Charles reçut, le 16 février 1688, le brevet d'une pension de 24,000 livres, et des Lettres royales du 4 septembre de la même année lui conférèrent « la charge de capitaine, de viguier et de gouverneur de la ville, de la viguerie d'Aigues-Mortes, et de la tour de Carbonnières, vacante par la mort du marquis de Vardes ».

Malgré le dévouement sans bornes — et aussi sans scrupules — apporté par Charles d'Aubigné dans l'œuvre des conversions, le népotisme eut assurément, en toutes ces munificences, plus de part encore que la religion.

Le lot de faveurs et d'argent fut moindre pour les convertis. On sait qu'une récompense fut attachée à l'abjuration de Mme de Sainte-Hermine et de sa fille, la comtesse de Mailly : elles furent inscrites, le 6 mai 1687, sur la liste des pensionnaires du roi, la mère pour 2,000 livres, la fille pour 1,500; et le fils, Henri-Louis, capitaine de vaisseau, reçut, un an plus tard, une pension de 3,000 livres (7 mai 1688).

Les de Caumont, convertis, le père et le fils en juin 1682, la mère et les filles en octobre et décembre 1685[1], furent sans doute gratifiés aussi de quelque pension. Nous savons, en tout cas, que le père, Marc-Louis, était devenu lieutenant-colonel au régiment d'Enghien cavalerie, et qu'il fut nommé gouverneur du fort d'Exiles par commission du 13 juillet 1687, « en récompense, ajoutait-on, de ses trente-sept années de bons services ». Son fils, Henri-Louis, marquis d'Adde et de Magné, fut nommé capitaine de vaisseau le 1er janvier 1693. L'aînée des filles, Marie-Élisabeth — celle qui avait fait partie du « troupeau » conduit en décembre 1680 par Mme de Fontmort — épousa (octobre 1686), un La Rochejaquelein, et reçut « à cette occasion, le brevet d'une pension de 1,500 livres » (B. Filleau, *Dict. des fam. du Poitou*).

Vers la fin de 1684 l'un des fils de M. de Villette, Henri-Benjamin, devint colonel du régiment des dragons de la

1. Voyez à l'*Appendice* le procès-verbal de leur conversion.

reine, après quoi on le maria avec une nièce de Fénelon, Madeleine de Beaumont; et l'autre fils, Philippe, plus tard comte de Mursay, fut fait maître de camp du régiment de cavalerie de Monseigneur le Dauphin. Quant à la fille, Marthe-Marguerite[1], elle fut abondamment dotée, mais très mal mariée par sa protectrice. Elle épousa, le 8 mars 1686, Jean-Aimé de Tubières de Grimouard, marquis de Caylus, que Mme de Maintenon, moins de dix-huit mois après le mariage (lettre du 2 août 1687), qualifiait déjà d' « esprit brutal et farouche, malhonnête homme... », et que Saint-Simon nous dépeint sous les traits d' « un homme blasé, hébété par le vin et l'eau-de-vie... toujours ivre[2] ».

Pour ce qui est de M. de Villette lui-même, homme d'un très réel mérite, il est permis de croire que sa longue opiniâtreté avait autant ralenti son avancement que son abjuration l'accéléra par la suite. Dix jours après sa réunion, il obtenait en cadeau d'étrennes (1er janvier 1686) le grade de chef d'escadre[3]. Chaque année il prenait part à une nouvelle expédition maritime, et il ne se décida au repos qu'après sa dix-neuvième campagne (1704), alors qu'il était âgé de soixante-douze ans. Le roi le fit, au mois de novembre 1689, lieutenant-général de ses armées navales. Il jouissait d'une pension de 2,000 écus (lettre de Mme de Maintenon, du

1. La facile conversion de Marthe-Marguerite, dévote par politique, à cause de sa tante, et sans que le cœur y eût grande part, donne quelque prix à l'amusante liberté d'esprit avec laquelle son fils, le comte de Caylus, antiquaire distingué, appréciait, dans une lettre du 7 janvier 1730, un ouvrage de l'évêque Languet de Gergy, qui devait son élévation à Mme de Maintenon : « Il a fait un livre misérable sur une sainte nommée Marie Alacoque (à qui il fait adresser des vers par Jésus-Christ), plus misérable que je ne vous le puis dire. Son ridicule est si grand que tout le monde le veut avoir. Je ne comprends pas comment, dans un siècle éclairé comme le nôtre, l'on écrit des choses aussi misérables sur le cœur de Jésus, auquel cette béate était dévote... »

2. La mort la délivra de ce triste sire au mois de novembre 1704.

3. C'est vers cette époque qu'il commença à signer : marquis de Villette. Il prit également le titre de baron de Mauzé, par suite de l'acquisition faite peu de temps avant la Révocation de la baronnie de Mauzé. Cette baronnie était antérieurement possédée par les Gillier, famille protestante qui abjura pour trouver le temps et la possibilité de s'expatrier (Voyez à ce sujet le *Journal* de Jean Migault).

3 janvier 1697), et il reçut le grade de commandeur (1er avril 1697), puis celui de grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.

Bien qu'on l'ait accusé de s'être fait, à son tour, convertisseur, on ne sait au juste dans quelle mesure M. de Villette était devenu catholique. Fénelon écrivait à Mme de Beauvilliers, le 16 janvier 1686 :

« Il faut vous dire en grand secret que j'ai découvert, par les écrits de M. de Villette qu'il m'a confiés, qu'il est très mal converti ; il ne croit point ce que l'Église croit. Ne me nommez pas, mais vous ferez une bonne œuvre de faire qu'on l'empêche doucement de communier, et qu'il s'instruise. » (Verlaque, *Lettres inédites de Fénelon*, p. 14).

De son côté Benjamin Misson, fils d'un ancien pasteur de Niort, écrivait à un ami, le 9 janvier 1686 :

« Je me moque d'un écrit qu'a fait un capitaine de vaisseau d'auprès de Sihec (Sciecq, sur la rive droite de la Sèvre, en face du château de Mursay), où il prouve qu'on peut se sauver dans la religion romaine[1]. »

Et dans une autre lettre, du 19 février de la même année, il ajoute :

« Ce que je vous dirai de notre capitaine, c'est qu'il ne pense pas comme il dit, il a trop d'esprit pour cela... « Dans la conjoncture « du temps, on peut... » On peut donc et on ne peut pas... On peut et il le faut même pour devenir chef d'escadre... »

Ce qui paraît certain, c'est que M. de Villette comme, du reste, les Caumont et les Sainte-Hermine, n'accepta, en abjurant, qu'une confession de foi mitigée ou tronquée. On sait que Bossuet, à l'époque où il était encore simple abbé doyen à Metz (1666), avait eu l'ambition de préparer un terrain de concessions mutuelles où se fût opérée la réunion des deux religions. Aux heures de la Révocation il y avait beau temps que cette chimère ne hantait plus aucune tête; mais nous voyons Mme de Maintenon recommander (lettre

1. Manuscr. de Dom Fonteneau, t. IV, p. 479, à la Bibl. de Poitiers.

du 15 janvier 1681) à l'abbé Gobelin « de bien ménager l'éducation huguenote [du jeune Sainte-Hermine] *en ne lui disant que le nécessaire sur l'invocation des saints*, *les indulgences* et autres choses qui les choquent si fort ». La formule d'abjuration signée par Mme de Caumont et ses filles, que nous avons relevée dans les registres paroissiaux de Coulonges (Voyez *Appendice*, à la date du 28 décembre 1685), est conçue dans ce même esprit transactionnel :

« Nous soussignés, Embrassons sincèrement la foy catholique et apostolique et promettons la professer en suivant les saintes écritures du vieux et nouveau testament, et pratiquant les saintes cérémonies, nous tenant, pour l'invocation des saints, à l'exposition de monsieur l'Evesque de Meaux approuvée du Pape, *qui permet d'invoquer Dieu par un seul Jésus-Christ qui est au ciel*[1]... »

Quoi d'étonnant, après cela, que des hommes comme Villette, Boisrond, et tant d'autres dont l'esprit résistait aux arguments de leurs contradicteurs, aient cherché à endormir par des subtilités et des sophismes la révolte de leur conscience, et fini par se convaincre — puis essayé de convaincre les autres — qu' « on peut se sauver dans l'une et l'autre religion » ? Et, bien que l'attitude des gens qui cédèrent ainsi, devant la tempête, ne soit pas comparable à l'héroïsme des martyrs, à l'abnégation de ceux qui payèrent de l'exil le droit de garder intacte la foi de leurs pères, peut-être cette conception nouvelle et élargie servit-elle, dans les desseins mystérieux de la Providence, à faire germer l'idée de tolérance religieuse, inscrite un siècle plus tard dans la loi par les hommes de la Révolution.

1. Cette formule d'abjuration paraît se référer à l'*Exposition de la doctrine catholique*, pour laquelle Bossuet avait fini par obtenir, très malaisément il est vrai, une approbation pontificale, celle d'Innocent XI (1679). Peut-être même est-elle fondée sur certains passages d'un livre bien antérieur, l'*Explication de divers points de controverse*, où Bossuet, entraîné par son projet de rapprochement et de fusion des deux Églises — c'est-à-dire, au fond, d'une absorption amiable, par voie d'escamotage, du calvinisme — avait poussé les concessions jusqu'aux limites d'une orthodoxie très aventureuse. Ce serait, toutefois, par une confusion artificieuse du controversiste que cette profession de foi eût censé été revêtue de l'approbation du pape.

X

La Révocation.

Nous avons fréquemment constaté que Mme de Maintenon, dans l'ardeur de la lutte contre l'hérésie, ne se laisse arrêter par aucun des scrupules qui tourmenteraient la conscience des hommes de notre temps. A ses yeux, comme aux yeux de tout le clergé catholique, les calvinistes sont des brebis égarées du troupeau de Dieu, qu'il convient de ramener au bercail par tous les moyens, par la douceur si le procédé réussit, par la violence s'il apparaît que la violence soit nécessaire. Elle use du rapt pour convertir Mme de Caylus; elle parle de « lettre de cachet » à propos de Minette; elle encourage la spéculation sur les biens des huguenots; elle retient en prison le chevalier de Sainte-Hermine, et n'est sans doute pas étrangère à son expulsion hors du royaume. Mais, en ce faisant, elle n'éprouve jamais une hésitation ni un remords. Elle est intimement convaincue d'accomplir une « bonne œuvre », de travailler « pour le roi et pour Dieu ».

Que, dans ces dispositions d'esprit et de cœur, elle ait vu sans trouble se préparer et se signer la Révocation de l'édit de Nantes; qu'elle l'ait appelée de ses vœux; qu'elle ait même profité de son ascendant sur le roi et de l'intimité de l'alcôve pour précipiter le dénouement de l'œuvre des conversions, cela est à tel point probable qu'on pourrait en affirmer l'évidence[1].

1. On a essayé d'établir une sorte de lien mystérieux entre le mariage du roi avec Mme de Maintenon et la Révocation, et l'on a voulu en trouver la preuve dans le passage suivant des *Mémoires* de Languet de Gergy : « L'évêque de Meaux, plusieurs autres prélats, le pape lui-même avaient été consultés (au sujet du mariage); ils avaient décidé que c'était remplir les desseins de Dieu que de faire servir la confiance du roi pour Mme de Maintenon et les complaisances légitimes de Mme de Maintenon pour le roi, à faire triompher dans le royaume *la vertu et la piété* par l'usage de l'autorité souveraine. »

Bien que le cadre de cette étude ne comporte l'historique ni de la Révocation ni du mariage secret, nous devons remarquer que Languet de Gergy abonde en inexactitudes matérielles, et que, d'un autre côté, *le*

Mais de là à conclure qu'il faille exclusivement charger ses épaules de la responsabilité de cet acte, il y a une distance que nous nous refusons à franchir. Mme de Maintenon s'intéresse aux conversions bien avant qu'il soit possible à personne de pressentir son élévation; et, d'un autre côté, la Révocation était en marche, et s'avançait d'un pas rapide à une époque où l'existence et les mérites de la veuve Scarron étaient absolument insoupçonnés du Grand Roi.

Lorsqu'il avait appris la signature de l'édit de Nantes, le pape Clément VIII s'en était déclaré « crucifié », et il le qualifiait d'« édit le plus mauvais qui fut jamais ». Dès le lendemain de sa promulgation le clergé tout entier le sapait dans ses fondements, et, par tous les moyens, cherchait à en restreindre l'application et la portée. La première moitié du XVII[e] siècle est pleine du bruit des procès portés devant les Chambres de l'Édit. Les déclarations royales succèdent aux déclarations, toujours plus restrictives, et poursuivant, comme fin, la ruine de l'œuvre de Henri IV.

Au moment où la veuve Scarron vivotait d'une maigre pension, et où son prosélytisme restait une œuvre très restreinte et absolument personnelle, le cléricalisme déjà faisait rage autour des groupes huguenots. Vingt-cinq temples furent démolis en 1662, et cent quarante-quatre eurent le même sort l'année suivante.

Dès 1665, le 5 février, Louis XIV avait attesté publiquement son « dessein de voir tous ses sujets réunis dans une même créance sur les matières de la foi et de la religion » (Déclaration pour l'exécution de la bulle d'Alexandre VI, au sujet des Jansénistes).

triomphe de la vertu et de la piété peut être interprété autrement qu'au sens de l'unité religieuse.

Nous croyons, d'ailleurs, que c'est rapetisser et dénaturer l'acte de la Révocation que d'y voir la simple réussite et en quelque sorte la conséquence d'une intrigue de confessionnal et d'alcôve. Puis, admît-on le bien-fondé de cette thèse qu'on serait, en définitive, amené à considérer que la responsabilité doit incomber aux machinateurs plutôt qu'aux instruments de l'intrigue, à Bossuet, aux évêques, aux Jésuites plus encore qu'à madame de Maintenon et à Louis XIV, et que, par-dessus tous ceux-là, le grand, le vrai coupable, c'est l'esprit de fanatisme violent et d'intolérance religieuse.

En 1669, lorsque s'établit, sous les auspices de Mlle de Longueville, un accord dit *Paix de l'Église* entre Jésuites et Jansénistes, le roi reçut un mémoire où se trouvait « la proposition de révoquer l'édit de Nantes » (Rulhière, I, 113).

Un jour de l'année 1673 M. de Vaubrun déclara à l'Électeur de Brandebourg que « l'intention du roi était de ruiner la religion protestante partout où il la trouverait » ; et l'Électeur ayant répondu que « Sa Majesté britannique la protégerait », M. de Vaubrun répartit : « La résolution en est prise » (Le Gendre, *Vie de Dubosc*, p. 85).

Dans chacune de ses assemblées générales le clergé renouvelait, du reste, son *delenda est Carthago*, et « sans la guerre, cet acte funeste (la Révocation), se serait accompli dix années plus tôt, et peut-être dès 1672 » (O. Douen, *La Révocation à Paris*, I, 38).

Mais si, dans ce que nous appellerions aujourd'hui les hautes sphères administratives et gouvernementales, tous, prélats, courtisans, confesseurs, généraux, intendants, ministres, étaient favorables à la Révocation, il existait donc quelqu'un qui en repoussait ou en retardait l'exécution ?

Ce quelqu'un, c'était le roi de France. Louis XIV avait, de son métier de roi, une conception hautaine, qui guidait sa conscience dans les passages difficiles, et dictait ou retenait ses résolutions. Il hésitait, en dépit des sentiments d'une piété revivifiée au contact de Mme de Maintenon, à révoquer un édit que son aïeul, que son père et que lui-même[1] avaient solennellement juré de faire respecter. Il fallut qu'un « conseil de conscience », composé, paraît-il, de son confesseur le père La Chaise, de l'archevêque de Paris et de deux jurisconsultes, eût levé ses hésitations et calmé ses derniers scrupules pour que le roi se décidât enfin, le 17 octobre 1685, dans la chambre sans fenêtre qu'occupait à Fontainebleau

1. Il convient de dire que c'est à son avènement, alors qu'il n'avait que 5 ans, que Louis XIV avait confirmé l'édit de Nantes, Quand il eut, après la mort de Mazarin, commencé de gouverner par lui-même, ses déclarations et édits sont si nettement restrictifs qu'ils tendent vers une abolition plus au moins prochaine de tous les avantages concédés par l'Édit de 1598.

Mme de Maintenon, à mettre sa signature au bas de l'acte révocatoire que lui présentait Le Tellier.

Mme de Maintenon agit-elle dans la coulisse, et manœuvra-t-elle alors les fils de quelque ténébreuse intrigue pour arriver à ses fins ? La chose paraît avoir été au moins inutile puisque tout ce monde était absolument d'accord sur la gloire que le roi devait retirer de l'extinction de l'hérésie, et sur l'intérêt qu'il y avait à compléter, par l'unité de foi religieuse, l'unité politique déjà réalisée dans l'État.

Et pourquoi, lorsque la campagne des conversions avait été conduite avec une si souveraine maîtrise par les Bossuet et les Fénelon, dressant à la controverse toute une armée de moines et de prêtres; pourquoi, lorsque l'évêque de Meaux, pour célébrer la Révocation, lance au ciel ses plus vibrantes actions de grâce, que Bourdaloue exulte, que Racine, La Fontaine, La Bruyère, Boileau, Mme Deshoulières, Mlle de Scudéry applaudissent, et que Mme de Sévigné, triomphalement, s'écrie : « Rien n'est si beau que tout ce que contient cet édit, jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien d'aussi mémorable »; pourquoi s'acharner particulièrement après Mme de Maintenon, et vouer sa mémoire à une particulière vindicte ? Elle n'a fait rien de pis que tant d'autres, et peut-être l'acharnement vient-il surtout des vicissitudes singulières de sa carrière et de ce qu'on l'avait prise pour une renégate.

L'histoire a le devoir d'être clémente aux personnes, même aux fanatiques qui firent un grand mal avec la persuasion de faire le bien; mais elle doit se montrer impitoyable aux idées funestes, au fanatisme, à la persécution, à toutes les pratiques qui violent l'asile sacré de la conscience humaine.

L'erreur des fanatiques consiste en ce qu'ils croient posséder la vérité religieuse absolue, et, partant de là, trouvent légitimes tous les moyens d'amener les consciences à l'acceptation de cette vérité. L'Église catholique a toujours considéré comme un devoir de pourchasser toute hérésie, c'est-à-dire toute pensée s'écartant de sa propre doctrine. Il suffit de parcourir les polémiques que Bossuet soutint contre Claude,

contre Jurieu, les nombreux écrits qu'il publia pour combattre le calvinisme — et qui devinrent vite comme une monnaie courante à l'usage des convertisseurs de basse marque — pour voir que le procédé essentiel de sa controverse consiste à mettre en opposition les lumières infaillibles d'un corps vaste et permanent, comme l'Église, interprète et gardienne des vérités révélées, avec les témérités, les impuissances, les vacillations de la conscience individuelle du réformé cherchant à résoudre seule les problèmes de la vie morale, à interpréter les Écritures, et se mettant orgueilleusement en rapport direct avec son Dieu. En définitive toute la controverse religieuse du XVIIe siècle procède de cette antithèse. Louis XIV, Mme de Maintenon, les hauts fonctionnaires de l'État et de l'Église avec Bossuet pour coryphée, crurent de bonne foi qu'ils ne pouvaient travailler à une tâche plus haute, plus complètement agréable à Dieu que de briser les dissidences et d'écraser l'hérésie huguenote.

Ce fut une profonde erreur. Car s'ils arrivèrent à donner à l'Église romaine l'apparence de plus de cohésion et de force, à côté d'eux, et malgré eux, cette conscience huguenote qui n'entend relever que de son Dieu, son fier individualisme, sa soif de vérité et de justice, enfanteront un droit nouveau, supérieur au droit ancien. Ce sont les petits-fils et les héritiers de pensée du protestant vaincu, brisé, expatrié, ou simplement courbé un instant sous le vent d'orage, qui placèrent, un siècle plus tard, les Droits de l'Homme au-dessus de la tutelle de l'Église, affranchirent la société civile, et proclamèrent enfin cette liberté des consciences vers laquelle tendait fatalement, depuis deux cent cinquante ans, l'effort glorieux de la Réforme.

La liberté conquise et offerte à tous sous l'égide de l'Évangile aura été devant l'histoire la noble revanche des opprimés et des martyrs, le triomphe de l'individualisme huguenot sur l'intolérance des ligues et le fanatisme des réactions.

(A suivre.) H. GELIN.

Documents

LETTRES DE ROUSSEAU

ADRESSÉES A JEAN-AMI MARTIN, MINISTRE DU SAINT-ÉVANGILE

(1759-1760)

M. Guillot, pasteur de Cologny (canton de Genève) a eu l'obligeance de me communiquer la copie de deux lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau. M. le professeur Revilliod en possède les originaux. Elles sont adressées à un jeune ecclésiastique genevois, Jean-Ami Martin.

C'était une nature précoce : né au mois de mars 1736, il était entré à quatorze ans à l'Académie de Genève, dans l'auditoire de belles-lettres; et il lui avait fallu une dispense d'âge pour être consacré au saint ministère le 20 décembre 1758.

Nous voyons dans les registres de la Compagnie des pasteurs, qu'il partit au mois de janvier 1759 pour la Hollande, où il était appelé à occuper une place de gouverneur près d'un jeune gentilhomme. Il y était encore au mois de mai; mais déjà dans l'été, les lettres qui suivent nous le montrent passant à Paris pour s'en retourner à Genève.

A Montmorency, le 8 septembre 1759.

Je suis doublement fâché, monsieur, d'être privé du plaisir de vous embrasser avant votre départ. Je sens à la fois ce chagrin et ceux qui me l'attirent. Il me suffit de vous avoir vu une seule fois, pour m'intéresser toute ma vie à ce qui vous touche, et pour désirer d'être aimé de vous.

Voilà des lettres pour nos amis. Parlez-leur, je vous supplie, de mes sentimens pour eux; j'espère qu'ils vous parleront des miens pour vous.

Adieu, Monsieur, je vous souhaite un bon voyage, et vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. Rousseau.

La lettre suivante nécessite quelques explications préliminaires.

L'article Genève, dans le tome VII de l'*Encyclopédie* (1757) avait provoqué une déclaration de la Compagnie des pasteurs (10 février 1758) qui repoussait les assertions de d'Alembert : « Plusieurs pasteurs de Genève, disait celui-ci dans son article, n'ont d'autre religion qu'un socinianisme parfait, rejetant tout ce qu'on appelle *mystères*... » — Rousseau, de son côté, avait à cette occasion écrit à d'Alembert sa *Lettre sur les spectacles;* datée du 20 mai 1758, elle avait paru au mois d'octobre.

Au printemps de 1759, d'Alembert, en publiant sa réponse à cette lettre de Rousseau, y avait joint quelques pièces justificatives, entre autres la Déclaration des pasteurs de Genève, accompagnée de quelques notes, « qui ont été, disait-il, communiquées par un théologien ». Ces notes étaient de d'Alembert, très certainement. Il s'est amusé à y parler le langage d'un catholique croyant, exactement comme dans sa lettre où il disait à Rousseau : « En matière de profession de foi, il est permis à un catholique de se montrer difficile, sans que des chrétiens d'une communion différente puissent légitimement en être blessés. L'Église romaine a un langage consacré sur la divinité du Verbe, et nous oblige à regarder impitoyablement comme Ariens tous ceux qui n'emploient pas ce langage. Vos pasteurs diront qu'ils ne reconnaissent pas l'Église romaine pour leur juge; mais ils souffriront apparemment que je la regarde comme le mien. » — Le bon apôtre!

Le ministre Martin avait composé un écrit pour réfuter ces notes; il l'avait communiqué à Jean-Jacques, qui lui écrivit alors la lettre qui suit.

A Montm[orency], ce vendredi 14 [septembre 1759].

Obsédé sans relâche de mille importuns, je n'ai pu, monsieur, lire votre écrit que très à la hâte; à plus forte raison, ne puis-je y faire les petites observations qui pourraient me venir, et qui demanderaient beaucoup d'écriture pour dire peu de chose.

En tout, j'en ai été fort content; je ne sais si tout le monde en trouvera la doctrine bien orthodoxe; mais je sais bien qu'on y verra

partout les sentimens d'un honnête homme et d'un vrai chrétien. Cependant je crois qu'il convient de ne donner cet ouvrage au public, qu'après avoir bien consulté MM. vos collègues, à cause des conséquences.

Surtout, quoique je n'entende rien en théologie, il me semble que n'attribuer à J.-C. la divinité que par communication, c'est le déclarer purement homme. Si, sans entrer dans l'explication des dogmes, vous vous étiez contenté de montrer l'injustice, l'incompétence et la malhonnêteté de ceux qui l'osent demander ainsi, je crois que vous auriez fait le même bien sans courir les mêmes risques. Quel beau jeu n'aviez-vous pas, surtout contre les notes du théologien, vrai ou faux, qui, gardant lâchement l'anonyme, se met à couvert en faisant courir des risques à d'autres, et cite impudemment toute une Compagnie au tribunal d'un quidam?

Je ne voudrais pas pourtant que vous lassassiez tomber sur M. d'Alembert lui-même l'imputation d'être l'auteur de ces notes, à moins que vous ne soyez bien sûr du fait. S'il en était l'auteur en effet, ce que je ne puis croire, ce serait un homme à étouffer; et voyez quel avantage on aurait contre lui, en rétorquant contre lui-même sa manière de raisonner, et surtout sa note (*b*). — Quoi qu'il en soit, il me paraît clair que ces notes sont d'un catholique qui, non content de nous damner dans l'autre monde, ne serait pas fâché de nous tourmenter dans celui-ci : car proscrivant également les sociniens et les calvinistes, que lui importe de savoir à quel titre nous irons en enfer? Un théologien catholique qui se mêle dans les querelles des protestants, et qui a l'impertinence de leur demander compte de leur doctrine, me paraît faire un rôle bien infâme et bien ridicule; il empiète sur le métier du Diable; je voudrais que vous eussiez mieux fait sentir cela.

En un mot, montrez la bassesse et la méchanceté des accusateurs, l'accusation tombera d'elle-même, et les gens d'honneur auront toujours honte de faire cause commune avec les méchants.

Bonjour, monsieur; je vous remercie de votre confiance, et j'ai lu votre ouvrage avec d'autant plus de plaisir qu'il m'a fait redoubler d'estime et d'amitié pour vous.

J. J. Rousseau.

La première lettre était adressée à M. Martin, ministre du saint Évangile, *à Genève :* Rousseau le croyait déjà parti. Mieux informé, c'est à Paris qu'il a adressé la seconde lettre, écrite quelques jours plus tard.

Rousseau, dans cette seconde lettre, parle d'une des notes du prétendu théologien, la note (*b*). La voici :

« Pourquoi donc, dans l'opinion de la plupart des protestants et notamment des Églises de Suisse et de Hollande, l'Église de Genève passe-t-elle pour socinienne, ou du moins pour favorable au socinianisme ? Si les ministres de Genève n'ont point donné lieu à cette opinion, il faut avouer qu'ils sont fort à plaindre. »

Comme le dit Rousseau, cette note pouvait être rétorquée avec succès contre d'Alembert lui-même. Un adversaire n'avait en effet qu'à dire :

« Pourquoi donc, dans l'opinion de la plupart des catholiques et notamment du clergé de France, MM. les Encyclopédistes passent-ils pour des hommes dangereux, hostiles au christianisme, ou du moins très suspects à cet égard ? Si MM. les Encyclopédistes n'ont point donné lieu à cette opinion, il faut avouer qu'ils sont fort à plaindre. »

Jean-Ami Martin revint donc à Genève ; et c'est de là qu'après quelques mois, il écrivit à Rousseau la lettre suivante. Elle est conservée à la bibliothèque de Neuchâtel, où M. Guillot l'a fait copier.

Genève, 24 août 1760.

Monsieur,

Si notre ami monsieur Coindet vous a exprimé mes sentimens, vous êtes déjà persuadé, que personne ne vous rend plus que moi l'amour que vous témoignez pour la patrie et pour l'humanité. Je m'échappe souvent dans votre retraite ; je vous regrette pour moi et pour mes compatriotes ; je crois apercevoir quelques motifs capables de suspendre votre résolution ; mais j'ignore sans doute ceux qui paraissent vous fixer loin de nous. L'indépendance laisse à vos écrits plus de liberté, et vous donne le droit de penser haut ; mais un seul exemple instruit mieux qu'une foule de préceptes. Si vous avez à vous plaindre des hommes, il est généreux de les aimer encore assez pour vouloir les éclairer ; ne le serait-il pas davantage de supporter leurs vices et de les corriger par l'influence de la vertu ? Avec la satisfaction d'être utile, vous auriez celle de vous réunir à des frères pour rendre hommage avec eux à notre commun Père, et de trouver, parmi vos concitoyens édifiés, des amis dignes de votre

estime et de votre cœur. Pourquoi en croiriez-vous plutôt quelques déclamateurs qui, se faisant un mérite d'une humeur sombre et atrabilaire, se plaisent à exagérer nos vices et à noircir le tableau de nos mœurs ? Je les plains de n'avoir pas connu ce qu'ils auraient pu estimer; eh! rendons l'humanité respectable à l'homme, et la patrie chère à nos compatriotes.

J'avouerai que le titre de bonnes gens n'est plus fait pour nous, et que nous y avons perdu; mais les vertus morales et politiques ne sont pas éteintes parmi nous; le Magistrat y est intègre, et mérite encor le beau nom de Père du peuple; ses fautes sont des erreurs; le Citoyen aime encore les lois, la liberté, la patrie; on y respecte d'autres titres que l'opulence ; et les distinctions que le luxe introduit, ne décident point du degré d'estime et de considération qu'on peut obtenir. Peut-être enfin, si vous aimez à voir l'humanité sous un côté favorable, pourriez-vous la trouver belle chez un grand nombre de vos concitoyens. Je ne dis plus rien : si la patrie vous est chère, je l'ai nommée, j'ai tout dit; mais j'ai trop parlé, si votre cœur se tait.

J'attends avec impatience quelque nouvelle production de votre génie; je vous revois dans vos ouvrages; je m'instruis, je m'anime au bien, lors même que je ne suis pas du même sentiment que vous.

Il paraît que nos querelles ecclésiastiques sont finies. La modération de notre Clergé a mis fin au scandale; je montrai à quelques pasteurs le manuscrit que j'avais laissé entre vos mains; ils me conseillèrent de garder le silence; je l'ai fait, par égard pour leurs avis et par amour pour la paix; je me suis contenté de l'envoyer à Paris à quelques-uns de nos frères qui me l'avaient demandé, je n'en ai pas entendu parler depuis; mais vous, Monsieur, j'ai ouï dire que vous vous proposiez d'écrire sur la tolérance; le projet est digne de l'ami des hommes; je voudrais voir de votre main le catéchisme de l'homme de bien, et celui du vrai Chrétien, et imprimer au fond de mon cœur l'un et l'autre.

MARTIN, ministre.

Cette lettre fut la dernière de celles que Martin et Rousseau ont échangées. Au mois de janvier suivant, Martin épousa une demoiselle Gourgas, sœur d'un de ses collègues dans le ministère.

En 1762, parurent l'*Émile* et le *Contrat social*. Les ecclésiastiques genevois qui avaient noué avec Jean-Jacques des relations amicales, se sentirent troublés : ils comprirent qu'ils

avaient compté sans leur hôte. Vernes et Vernet, qui avaient eu avec l'auteur d'*Émile* une correspondance plus active, et qui occupaient dans l'Église une situation plus en vue, durent en venir à une rupture ouverte. Martin-Gourgas, plus jeune et sans responsabilité, garda le silence, et se laissa oublier du philosophe illustre que, dans sa jeunesse confiante, il avait considéré comme un ami de l'Église.

Jean-Jacques l'avait perdu de vue en effet, quand il écrivit, au printemps de 1765, sa *Déclaration relative à M. Vernes.* Venant à parler de la *Compagnie respectable des pasteurs de Genève* : « Je les honore malgré leurs torts, dit Rousseau. Je n'ai eu de liaisons suivies qu'avec cinq d'entre eux. Il en est mort deux[1]. Et plût à Dieu qu'ils vécussent ! il est probable que les choses auraient pris un tour bien différent.

« Des trois qui restent, l'un est un homme grave, respectable par son âge, par son savoir, par sa conduite, par ses écrits (*c'est Jacob Vernet*). Le second est un homme plein d'urbanité, d'un caractère liant et doux (*c'est le professeur Perdriau*). Le troisième est M. Vernes. »

Martin n'est pas nommé : Rousseau, je le répète, l'avait oublié.

Quarante ans après, devenu l'un des doyens et des chefs du clergé genevois, Martin fut appelé à marcher à la tête des pasteurs de France, au couronnement de l'empereur Napoléon. On sait avec quel succès il le harangua, en quels termes il lui fut répondu.

Jean-Ami Martin a su ainsi se faire agréer de Rousseau et de Napoléon, deux hommes peu commodes ; il mérite vraiment qu'on lui applique le vers d'Horace :

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

EUGÈNE RITTER.

1. Il s'agit du pasteur Maystre, † 1er août 1755, et du pasteur Jean Sarasin-Rilliet, † 1er mars 1760; ils avaient fait partie de la commission consistoriale devant laquelle Jean-Jacques avait comparu en 1754, quand il avait demandé à rentrer dans l'Église de Genève.

Mélanges

LES

ORDRES DU CONSISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE FRANÇAISE DE LONDRES

Avant la révocation de l'édit de Nantes, on comptait, en Angleterre, vingt-six Églises françaises, dont cinq à Londres. Ce nombre doubla de 1685 à 1715, date de la mort de Louis XIV, soit en tout cinquante-deux Églises, dont trente à Londres. De 1715 à la fin du Refuge, cinq autres se formèrent.

Il y eut donc en tout, en Angleterre, cinquante-sept Églises protestantes françaises.

Celles d'Écosse, d'Irlande et des îles normandes ne sont pas comprises dans ce nombre.

Quoique presbytériennes par leurs principes, leurs souvenirs, et même leurs aspirations, ces Églises étaient, en réalité, plutôt congrégationalistes

La plus ancîenne, la mieux réglée, la plus disciplinée, celle de *Threadneedle Street*, n'affirmait et ne pratiquait guère que l'union libre et intermittente des Églises. Voici, à ce sujet, condensées en deux articles, les délibérations de son Consistoire de 1689 à 1709 :

— « On différera encore pour quelque tems le rétablissement de l'exercice de la Discipline sous laquelle vivent les Églises françaises qui sont confédérées dans ce Royaume. Cependant si quelqu'une d'elles se trouve dans quelque pressant besoin, elle avertira celle de Londres pour aviser, de concert avec les autres Églises, aux moyens de rétablir notre union, et, en cas de raison suffisante pour l'assemblée d'un Colloque, on se servira de ce remède comme du meilleur que nous ayons suivant notre Discipline, le Colloque estant le juge et supérieur naturel de nos Églises. »

— « On donnera les mains volontiers à une Union de Charité entre les Églises françoises en cette ville, mais leurs différentes Constitutions ne permettent pas que l'on pense à une Union de Gouvernement et de Dépendance que l'on juge tout à fait impraticable. »

Toutefois, sur le chapitre de la Discipline, l'union s'affirmait jusqu'à la délation :

« Si le Consistoire d'une Église suspend de la Cène quelqu'un de ses membres, et qu'il en donne avis à la nôtre, nous ne recevrons point cette personne à notre communion jusqu'à ce qu'elle ait fait sa paix avec son Église.

« Lorsqu'on apprendra que les membres d'une autre Église sont en scandale, on luy en donnera avis, et on avertira aussy les autres Églises de ceux de nos membres qui sont sous censure, afin de maintenir l'ordre général et *la bonne correspondance* entre nous. »

Et cela, sans doute, conformément au précepte : « La charité couvre une multitude de péchés. »

Pour la plupart des Églises du Refuge, le terme d'église doit se prendre dans le sens de *temple*, tel Consistoire possédant à lui seul deux et même trois édifices religieux, où il faisait célébrer en même temps un service régulier. Ce fut le cas pour celui de l'Église franco-wallonne, fondée en 1550 par Édouard VI, et dont la congrégation se réunissait dans le temple de *Threadneedle Street*[1].

La Révocation accrut tellement le nombre de ses fidèles et ses ressources qu'il ouvrit, à partir de 1687, un second lieu de culte dans le district de *Spitalfields* (champs de l'hôpital), qui tirait son nom de l'hôpital de Sainte-Marie, fondé en 1197, et où les ouvriers, tisseurs de soie réfugiés, s'étaient établis en masse.

Du reste, cette Église n'était pas la seule française dans cette partie de Londres. Spitalfields et les districts avoisinants n'en possédaient pas moins de onze.

De même que l'hôpital avait donné naissance au nom du district, le district donna son nom au nouveau temple français : on dit l'*Hôpital* comme on disait *Threadneedle Street*, et comme on dit plus tard *Saint-Martin-le-Grand*. Mais qu'il soit bien compris que, malgré son nom, ce lieu de culte n'avait rien de commun avec la chapelle de l'*hôpital protestant français*, qui, du reste, n'existait pas encore, et où, dès

1. Elle ne prit jamais le nom de *Huguenote* que d'aucuns lui donnent quelquefois.

sa fondation, le culte se célébra selon le rite anglican, tout comme aujourd'hui, avec cette différence qu'il se fait maintenant en langue anglaise. L'Église française fondée par Édouard VI n'eut jamais rien de commun avec ce bel établissement. Bien qu'il reçut indistinctement des pauvres et des dons de toutes les Églises de réfugiés, il relevait et relève encore de l'Église conformiste qui se réunissait dans la chapelle française de Saint-James[1], dont le pasteur, Philippe Ménard, était, en 1718, secrétaire de la corporation de l'*hôpital protestant*, tout récemment inauguré par lui, et auquel a succédé le magnifique établissement qu'on voit à *Hackney*[2].

En 1742, le temple de l'hôpital fut remplacé par un nouvel édifice, l'*Église neuve*, assez vaste pour recevoir 1,500 auditeurs. Mais, à partir de 1810, l'Église neuve n'ayant plus d'auditeurs, cessa d'être un temple français. Depuis lors, il est loué à une congrégation wesleyenne, comme le *temple de l'Artillerie*, à une congrégation juive.

Les pasteurs de l'Église fondée par Édouard VI prêchèrent alternativement dans l'Hôpital et dans *Threadneedle Street.* Ainsi fit le célèbre prédicateur Saurin pendant les cinq premières années de son ministère qu'il passa au service de l'Église de Londres.

Jamais l'Église de la Cité n'eut la chance de garder longtemps un pasteur de talent. Cela tenait, de la part du ministre, à l'ambition légitime de trouver un champ digne de ses dons; de la part du Consistoire, à l'esprit qui se perpétuait et qui existe encore dans son sein[3] : esprit autoritaire, inquisitorial et tracassier, absolument incompatible avec le caractère d'un pasteur ayant le sentiment de son mérite et de sa supériorité intellectuelle.

1. C'est maintenant l'*Église française de la Savoy*.

2. J'en ai donné, dans l'*Église Libre*, une longue description.

3. *Actes du Consistoire de l'Église réformée française de Londres*, par L. Dégremont, pasteur. Paris, librairie Fischbacher, 33, rue de Seine, 1896, in-8, 33 pages. L'auteur y signale les graves irrégularités commises par les membres du consistoire actuel, les difficultés qu'ils lui créent, les tracasseries dont ils le tourmentent, car M. Dégremont, pasteur distingué et honnête homme, est tout autre que son triste prédécesseur si cher au consistoire. Voir ma brochure *Ombre et Parodie* et les journaux anglais de 1893.

Comme on le pense bien, *Threadneedle Street* exerçait dans son sein une sévère discipline. La participation aux sacrements, notamment, était entourée de précautions minutieuses. Les méreaux ou jetons de communion n'étaient remis qu'après une enquête qui en faisaient des sortes de satisfecits, si bien qu'on en venait presque à remplacer le « ne jugez pas afin que vous ne soyez pas jugés » ou le « que chacun s'examine soi-même » par « que chacun examine et juge les autres ».

Le résultat ne manqua pas de se produire. La cène fut négligée; loin de solliciter des méreaux, on les refusa, et on en vint enfin à ce qui est aujourd'hui : la désertion de la table de communion, tandis que la discipline, inquisitoriale et pharisaïque, devenue impuissante, succombait définitivement sous la pitié et le ridicule, tout comme l'excommunication papale.

Cependant l'intention de cette discipline était excellente. Si seulement on avait eu la discrétion et le tact qui conviennent essentiellement à tout corps ecclésiastique, composé, en définitive, d'hommes qui ne valent pas mieux que les autres, on eût obtenu un meilleur résultat, car il y avait vraiment, dans cette discipline, des règles propres à sauvegarder l'honnêteté :

— On n'aura point de connivence pour ceux qui se marient contre le gré de leur père ou de leur mère et de ceux qui en tiennent la place après leur mort.

— Les gens qui viendront de France pour se marier parmy nous, ne pourront estre épousez à moins qu'ils ne fassent reconnoissance et qu'ils ne paroissent sincères dans le dessein de ne plus suivre la profession de la Religion Romaine, et de faire, au contraire, profession de la Réformée.

— On ne lira point dans le Consistoire des lettres qui ne soyent signées.

— Ceux qui font banqueroute seront exhortés, après qu'ils auront fait leur accord (concordat) à faire tous leurs efforts pour satisfaire leurs créanciers, et à promettre, devant la Compagnie, de s'acquitter de ce qu'ils doivent autant qu'il leur sera possible; on ne leur donnera point de méreaux qu'ils n'ayent fait cette promesse.

Les articles que nous venons de citer sont de la période la plus prospère de l'Église de Londres, de 1680 à 1712. C'est alors que le Consistoire multiplie ses *ordres*, comme il disait; règles et prescriptions parfois méticuleuses et mesquines.

J'ai là un curieux *manuscrit* rédigé avant 1710 et qui embrasse cette période[1]. Tout ce que les pasteurs, anciens, diacres, fidèles et portiers de l'Église doivent faire ou ne pas faire, y est minutieusement indiqué. Et quand le Consistoire a bien tout prévu, sauf les cas où le prédicateur pourra tirer son mouchoir, il ajoute gravement : « le reste est laissé à la prudence du pasteur. »

On n'oublie pas, par exemple, d'édicter que :

« Le ministre s'arrestera un peu de temps après avoir leu le texte avant que de commencer le sermon, pour donner le loisir au portier d'ouvrir les bancs. — Les membres de la Compagnie prendront leur place avant que le modérateur fasce la prière. — Personne ne sortira du Consistoire sans demander congé au modérateur à peine d'un shilling d'amende. — Les ministres et les proposants nécessiteux, et les prêtres ou ceux qui ont les ordres, recevront la charité des pasteurs et anciens; mais les frères lais ou moines, qui n'ont pas les ordres, seront assistés par les diacres. — On ne lira point de billets pour recommander des malades qu'ils n'aient été donnés à la portière qui les donnera au lecteur et le lecteur discernera quels billets seront donnés au ministre. — Lorsqu'un parrain est trop faible pour monter avec l'enfant (dans le parquet où on baptise) le père prendra sa place. — On ne commencera la communion que lorsqu'on aura achevé le chant et la lecture des commandements. — Les billets donnés dans la Compagnie et signés d'un des ministres qui portent qu'un tel est reçu, veulent dire qu'un tel est reçu membre de l'Église, etc. »

A côté de ces puérilités, il y a des ordres typiques des temps, des circonstances et des usages huguenots; ainsi :

« Les anciens s'informeront de la conduite des membres de leur quartier; et quand ils porteront les méreaux, ils s'informeront si on est en état de communier. — Quand il se présentera quel-

1. *Les ordres du Consistoire* in-folio, de 26 pages avec, en marge, la date de chaque article.

qu'un pour faire abjuration ou reconnaissance, le secrétaire donnera un billet qui porte le nom de ceux qui se présentent et qui spécifie le lieu d'où ils sont et la faute qu'ils réparent, et le ministre fera toujours une prière à la fin de l'exhortation qu'il leur adresse. — Aucun pauvre qui ne sera empêché par la maladie ne sera admis à l'assistance que premièrement il ne vienne déclarer sa pauvreté au Consistoire, et n'y soit examiné pour rendre raison de son instruction (religieuse) en répondant raisonnablement aux interrogations. — Ceux qui sont assistés comparaîtront tous les six mois pour la même fin. — Aucun de ceux qui sont sous censure ne pourront participer aux sacrements ni présenter d'enfants au baptême. — On ne fera point de sermons funèbres et on ne parlera point en particulier de ceux qui sont décédés; seulement les ministres pourront prendre des textes propices à consoler sur la mort. — Le peuple est exhorté de ne point sortir du temple avant la bénédiction et ne point s'arrêter dans la rue après la sortie de l'èglise. — La coutume de manger au temple entre les deux sermons est indécente et choque surtout ceux de la nation (les Anglais); ainsy chacun sortira du temple après que le sermon du matin est achevé. »

Ces deux dernières défenses montrent que les réfugiés huguenots conservaient les habitudes qu'ils avaient en France. Les temples y étant le plus souvent hors des villes et parfois très éloignés, les protestants étaient très heureux de mettre à profit les rares occasions de se serrer la main et de s'entretenir de leurs communes épreuves. Des auberges et des cabarets étaient établis en nombre près des temples (à Charenton et à Quevilly, près Rouen, par exemple) pour les besoins des fidèles qui, désireux d'assister aux deux services, ne pouvaient songer, vu la distance, à aller, dans l'intervalle, déjeuner chez eux; mais les cabarets n'étaient fréquentés que par des gens aisés. Quelques riches avaient l'habitude de louer des chambres dans les maisons du village. Mais les gens de condition médiocre ou pauvres apportaient un repas sommaire et froid qu'ils mangeaient soit dans la campagne, soit dans la cour ou le jardin qui précédait ordinairement le temple; ils mangeaient même dans le temple, si le temps était mauvais.

Revenons aux ordres du Consistoire. Il y en avait de tout

particuliers à l'Église de Londres. Le dîner des diacres, d'abord. Il ne devait avoir lieu que quatre fois l'an, au prix maximum de 4 shillings — environ 20 francs d'aujourd'hui, s'il vous plaît — par tête et à leurs frais; ceux qui n'y assistaient pas ne payaient que 2 shillings. Autre dîner, celui du Lord Maire. Un usage antique et solennel, qui sent le vasselage, voulait que le Consistoire allât féliciter le Maire et l'Évêque de Londres à leur avènement, et leur offrir à chacun une coupe d'argent pesant 50 onces. De son côté, le Maire invitait le Consistoire au banquet de Mansion House. Après la fête et au moment de se retirer, le Consistoire laissait 6 guinées, environ 160 francs d'alors, pour les serviteurs du Maire. En somme, ce dîner revenait cher au Consistoire. Les lecteurs et les portiers de l'Église avaient donc pensé qu'on n'y était jamais en trop grand nombre; c'est pourquoi ils ne manquaient pas d'y participer et l'on peut croire qu'ils en rapportaient tout ce qu'ils pouvaient quand, selon la coutume très générale à cette époque en Angleterre et dans ces dîners, on ne les rapportait pas eux-mêmes avec ce qu'ils avaient pris. Cela finit par déplaire au Consistoire qui décida, en 1705, que les portiers des deux temples n'iraient plus au dîner, et que les deux lecteurs n'iraient qu'alternativement. Du reste, ils n'eurent pas à y aller longtemps. A partir de l'an 1721, les Maires se dispensèrent d'inviter le Consistoire. Le magistrat de cette année-là — honneur à lui! — accepta les félicitations, refusa la coupe d'argent et n'invita pas à son banquet. En 1738, on essaya de faire revivre l'ancien usage, mais l'essai succomba piteusement sous les railleries.

Au fait pourquoi inviter le Consistoire d'une petite Église plutôt que le Conseil de n'importe quelle autre grande Église? Il avait perdu le caractère qui le distinguait jadis : sauf le nom et la langue usitée dans le culte, il n'avait plus rien de français. Tous les membres de l'Église étaient devenus de bons Anglais, soit par la naissance, soit par l'adoption de leur nouvelle patrie. Et, étant données les circonstances, ils avaient eu raison, au double point de vue de l'intérêt et du devoir. Ils ne devaient rien à la France inhospitalière et persécutrice; leurs obligations étaient envers l'Angleterre hospitalière

et protectrice. Puis, en fait de théories touchantes et poétiques sur la patrie, ils ne la comprenaient pas sans la liberté. Ils sentirent, ils expérimentèrent chaque jour la vérité de cette définition qui vaut bien les autres : la patrie, c'est le pays où on est libre. Aussi s'intéressaient-ils à tout ce qui concernait l'Angleterre, devenue pour eux l'*alma mater* quand leur mère naturelle devenait marâtre. Ils avaient remplacé celle-ci par celle-là dans leur cœur et dans leurs prières. Je lis, à la date de 1695 :

Le jour de l'incendie ne regardant que la juridiction de mylord Maire, il n'y aura aussi exercice qu'à Londres (c'est ainsi qu'on désignait au Consistoire le temple de Threadneedle Street par opposition à l'Hôpital qui était hors des limites de la Cité). — En 1703 : On prêchera à l'Hôpital le jour de la trahison des poudres.

Chaque dimanche, la liturgie avait, et a toujours, des prières officielles pour le monarque « notre légitime souverain », la famille royale et le parlement d'Angleterre, et rien pour la France[1], ce qui était regrettable, car, même en ce temps de persécutions, il eût fallu prier pour l'avènement de la vérité et de la liberté chez elle.

Les événements politiques de 1716 furent pour les réfugiés une occasion de faire éclater leur loyalisme et leur joie. Il s'agit, comme on sait, de la tentative de soulèvement en faveur du fils de Jacques II, le chevalier de Saint-Georges, de la défaite de Mar à Sheriffsmoon et de la fuite honteuse du triste prétendant. Un certain nombre de réfugiés, habitant Londres, célébrèrent cette facile délivrance par une fête champêtre à Paddington, qui était alors un village à une lieue de la Cité. Ils ont même laissé un souvenir poétique, ou du moins rimé, des heures qu'ils passèrent à manger, à boire, à danser, à chanter et à pérorer. En voici le titre :

Description d'une fête célébrée à Paddington par plusieurs français protestants, le 7 *de juin* 1716, *jour d'action de grâces pour la suppression des Rebelles, par. A. V.* « *Deus nobis hœc otia fecit* », Virg. *à Londres MDCCXVI.*

1. Actuellement, et depuis le ministère de feu M. Th. Marzials, le pasteur prie pour la France, la République, le Président et les Chambres.

Quelques vers maintenant, quoiqu'ils ne vaillent pas grand chose :

Après tant d'allarmes cruelles,
Après tant de fraïeurs mortelles.
Dont la triste Albion vit déchirer son sein;
Après ces horribles tempêtes
Et les malheurs affreux qui menaçaient nos têtes,
Le ciel est devenu serein.
. . . .
Adorons donc la Providence,
Dont les yeux paternels brillent toujours sur nous!
Et n'allumons jamais le céleste courroux
Par notre ingratitude et notre indifférence;
Le ciel, en son amour, de *George* [1] avait fait choix.
Il l'a placé sur nous pour dissiper nos craintes;
Son redoutable bras, soutenu par les lois,
A déjà repoussé les funestes atteintes
Et les noirs transports de l'enfer
Qui, dans ses projets sanguinaires,
Avait armé les émissaires
Qui nous menaçaient tous de la flamme et du fer.
Que donc cette heureuse journée
A bénir notre roi soit toute consacrée.
. . . .
Dans ce dessein une troupe choisie
A Paddington aujourd'hui s'est unie.
Etc., etc., etc.

Ce fut la dernière manifestation politique des protestants français de Londres. D'ailleurs, elle n'eut pas un caractère ecclésiastique. Ceux qui y participèrent se rattachaient à diverses Églises du Refuge; plusieurs même étaient membres d'Églises anglaises.

Il s'accomplissait déjà dans le sein des Églises du Refuge un travail de désagrégation, lent encore, mais incessant et inévitable. Absorbés peu à peu par la nation qui les avait accueillis, les réfugiés perdaient leur nationalité, et deve-

1. George I, électeur de Hanovre, succéda en 1714 à la reine Anne.

naient membres des Églises anglaises, soit officielles, soit indépendantes.

Voici ce que disait, en 1782, le pasteur Jacob Bourdillon[1], dans son *Sermon de jubilé, prononcé dans l'Église française de l'Artillerie, en Spitalfields, à l'occasion de la cinquantième année de son ministère dans cette église :*

« Des vingt Églises, toutes florissantes, qui subsistaient à mon arrivée (1731), neuf ont été fermées, et des onze qui restent, quelques-unes tirent à leur fin; d'autres ne subsistent qu'à peine et par des secours étrangers; peu se maintiennent par elles-mêmes. »

En 1841, un autre pasteur, après avoir fait une longue citation de ce même discours de Bourdillon, disait à son tour :

« Des onze Églises dont il parlait, il n'en reste maintenant que *trois.* Plusieurs des autres se sont fondues dans la nôtre. Nous sommes leurs héritiers et, comme nos deux sœurs, l'Église des Grecs et celle du Quarré, ont adopté le rite anglican, nous demeurons les seuls représentants à Londres des Églises réformées françaises. »

M. Charles Baup s'exprimait ainsi dans son *Discours historique, prononcé dans le temple de Threadneedle Street, le jour où le service divin y fut célébré pour la dernière fois*, et peu de temps avant de quitter l'Angleterre pour aller exercer son ministère en Suisse, son pays.

Depuis, des trois Églises dont il parlait, les deux anglicanes se sont fondues en une seule qui porte le nom d'Église française de la Savoy; la troisième et la plus ancienne, l'Église franco-wallonne d'Édouard VI, dite plus tard huguenote, après avoir été tour à tour dans Threadneedle Street, à Spitalfields et à Saint-Martin-le-Grand, est maintenant à Soho Square et a pour pasteur, notre compatriote M. Dégremont.

C. Pascal.

1. Son petit-fils, le Rév. F. Bourdillon, que j'ai connu à Brighton, y était titulaire (incumbent) de l'Église anglicane de Saint-Marc.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

La Rebeyne de Lyon (1529). — L'Humanisme et la Réforme. — Ph. du Fresne-Canaye. — Ouvriers du temps passé. — La Réforme et les classes populaires. — E. Pasquier et l'intolérance. — Le club jacobin de Montauban. — Le type rochelais. — Augustin Gschmus, réformateur de Mulhouse. — François Perrot. — Famille Guyot.

Je suis en retard avec notre collaborateur M. H. Hauser qui continue à explorer le XVIe siècle dans toutes les directions. Ce retard provient de ce que je me proposais de discuter en détail l'**Étude critique sur la Rebeyne de Lyon (1529)**, qu'il a insérée dans la *Revue historique* de 1896 (t. LXI). On sait que la « Rebeyne » fut une émeute des prolétaires lyonnais provoquée par la cherté des blés dont ils accusaient les accapareurs. Elle fut réprimée grâce surtout au clergé qui exerçait la justice dans la personne de l'archevêque et qui prétendit qu'au fond, les émeutiers étaient des hérétiques. M. H. se rallie à peu près à cette accusation puisqu'il croit que la « Rebeyne » fut « une manifestation sociale d'un grand mouvement religieux ». J'aurais voulu préciser cette hypothèse en publiant un document cité par M. Hauser d'après M. Moutarde [1] (p. 298). Ce sont des lettres patentes par lesquelles François Ier, à la requête de l'abbé de l'Ile Barbe, ordonnait au sénéchal de poursuivre ceux qui refusaient de payer la dîme. Ce document n'est pas de 1524, comme on le croyait, mais du 4 septembre 1529, comme je l'ai imprimé dans ce *Bulletin* en 1890 (p. 254, n. 2), et se rapporte sans doute plus ou moins directement à la Rebeyne. Je n'ai malheureusement pu retrouver la copie que je possède de ce texte et dû ainsi remettre encore ma démonstration. Je vais m'excuser de ce retard involontaire, en signalant maintenant les autres publications de M. Hauser. En 1897, on trouve de lui, dans la *Revue historique* (t. LXIV), une autre étude sur l'**Humanisme et la Réforme**. Il essaye d'y montrer comment à l'origine les deux mouvements se confondaient et comment vers le milieu du XVIe siècle, grâce à la dogmatique de Calvin et à son système de gouvernement religieux, le schisme se consomma entre les réformateurs et les humanistes. Ceux-ci n'avaient « su ni prendre parti pour l'un ou l'autre des adversaires en pré-

1. *Étude historique sur la Réforme à Lyon*, Genève, Schuchardt, 1881.

sence, ni revendiquer hardiment pour eux-mêmes la direction des consciences ». La question me semble beaucoup moins simple que cela ; ce n'est pas ici le lieu de la discuter. Il suffira de remarquer qu'en s'abstenant prudemment de la lutte, une fois que, grâce à eux entre autres, elle eut été engagée, les humanistes contribuèrent à favoriser et à légitimer le triomphe de la réaction cléricale et surtout jésuitique [1].

Deux volumes sont venus, en 1897 et 1899, se joindre à ces études. Le premier, inséré dans le *Recueil de voyages et de documents pour servir à l'histoire de la géographie*, est le **Voyage du Levant de Philippe du Fresne-Canaye** [2], encore un huguenot appartenant à une famille dont plusieurs membres avaient souffert jusqu'au martyre, mais qui crut, après l'abjuration de Henri IV, devoir imiter son roi et son protecteur (Cf. *France prot.*, III, 686). Il eut toutefois assez de pudeur pour ne pas persécuter ses anciens coreligionnaires, et rester tolérant, exact et impartial ainsi qu'en témoigne sa relation.

Le deuxième volume de M. Hauser est sorti de ses recherches sur le Rabeyne de Lyon. Il est intitulé **Ouvriers du temps passé, XVe-XVIe siècles** [3], et sera lu avec profit par tous ceux qui désirent ou qui devraient s'éclairer sur la situation économique de la classe ouvrière dans le passé et le présent. M. H. nous apprend que l'ouvrier d'autrefois a connu les mêmes difficultés et les mêmes misères que celui d'aujourd'hui. Le régime corporatif qu'on vante encore n'a jamais pu se maintenir rigoureusement ; le pouvoir politique est intervenu pour réglementer à outrance les conditions du travail, et ces entraves constantes et multipliées au libre développement des forces sociales ont été matériellement et moralement défavorables surtout à l'ouvrier. Ainsi, dans ce domaine comme dans les autres, l'histoire est une école de liberté et d'égalité.

Dans un dernier travail inséré, d'abord dans l'*American Historical Review* (IV, 2 janvier 1899), puis dans le premier fascicule de la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, M. H. étudie la **Réforme et les classes populaires en France au XVIe siècle.** Il montre

1. A cette étude se rattache une conférence que M. H. a publiée dans la *Revue des Cours et Conférences* du 30 décembre 1898, sur la **Religion de Rabelais.**

2. Un volume de XXXVII et 336 pages in-8°, carte, gravures et index, Paris, Leroux, 1897.

3. *Bibliothèque générale des sciences sociales*, 1 vol. de XXXVIII-252 pages, in-8°, Paris, F. Alcan, 1899.

qu'au centre de ce siècle, c'est surtout dans ces classes que se rencontrèrent les partisans les plus nombreux et les plus conséquents d'une Réforme, militants obscurs pour la plupart, mais convaincus et prêts, au besoin, à donner, sans compter, leur vie pour leurs convictions. Comme tous les grands mouvements sociaux, celui de la Réforme n'a gagné les classes élevées qu'après avoir profondément remué et soulevé la masse populaire.

Puisque nous venons de citer la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, souhaitons-lui la bienvenue au moment où elle achève sa première année et signalons tout de suite deux autres articles insérés dans ses premiers fascicules et qui intéressent l'histoire du Protestantisme. Le premier, de M. A. Chamberland (nº I, p. 38), examine avec soin l'attitude **d'Étienne Pasquier en face de l'intolérance religieuse du XVIe siècle.** On sait que l'auteur des *Recherches* est souvent cité comme un des rares Français de marque qui sut, au XVIe siècle, être impartial et qui, à l'instar de l'Hospital et selon l'expression de L. Feugère, « eût voulu que le temple protestant fût ouvert à côté de l'église catholique ». M. Chamberland démontre que c'est là une légende et qu'au fond Pasquier était un partisan décidé et peu scrupuleux de l'unité de foi.

M. François Galabert, secrétaire de la susdite revue et l'un de nos plus récents collaborateurs, y a consacré un travail étendu au **Club jacobin de Montauban, son rôle politique pendant la Constituante** (nos 2, 3 et 5, 1899-1900). C'est la première fois, à ma connaissance, que le rôle joué par les Protestants à l'origine de la Révolution française est mis en lumière avec l'impartialité qu'impose l'étude attentive des documents contemporains. Ce rôle est tout à leur honneur puisqu'à Montauban comme ailleurs les protestants furent à la tête des libéraux et des modérés. Mais on sait qu'il y a cent ans, pas plus qu'avant ni après, le triomphe n'appartint ni aux libéraux ni aux modérés qui furent généralement les premières victimes des partis extrêmes, et surtout des menées réactionnaires. Au fond ils tombèrent parce que, grâce aux saignées pratiquées dans les siècles antérieurs, ils n'étaient plus qu'une trop faible minorité.

M. J. Périer a inséré dans la *Revue sociale* de 1898 et 1899 une série d'articles sur **le type rochelais**, où l'on trouve, entre beaucoup d'autres, des assertions comme celle-ci : « La nécessité impérieuse « de pouvoir commercer librement avec l'étranger *paraît avoir* « surtout conduit les Rochelais à embrasser le Protestantisme et à

« se faire les champions des libertés locales... L'Aunis n'était plus « attaché à la France que par un sentiment national peu profond et « lorsque François Ier voulut soumettre les sels de l'Aunis à de « lourds impôts et violer leurs privilèges municipaux, cela prédis- « posa les Rochelais, *déjà travaillés par des prosélytes étrangers*[1], « à se jeter dans le Protestantisme qu'adoptaient au même moment « leurs clients anglais et hollandais. » — On voit le procédé : Pas un fait, pas une seule preuve, mais des insinuations que ne justifient même pas les raisons alléguées, car les peuples devenus protestants au XVIe siècle faisaient des affaires aussi bien avec des catholiques qu'avec des protestants. Qu'importent, en effet, les raisons ou les faits puisqu'il est entendu qu'on ne devient protestant que par intérêt, par goût pour l'étranger ou par besoin de trahir son pays! — M. E. Garnault s'est donné la peine d'opposer, dans la *Revue historique* de 1899, le témoignage indiscutable des faits aux assertions insidieuses du parti pris (t. LXX, **Les bourgeois rochelais des temps passés et les causes de la décadence du commerce rochelais**). Je regrette qu'il n'ait pas été plus affirmatif dans sa réponse aux deux citations qu'on vient de lire. Il dit, en effet : « On est mal renseigné sur l'origine du Protestantime dans les murs de la Rochelle... » Or nous savons, par une série considérable de témoignages explicites et authentiques, puisque ce sont des arrêts du parlement de Paris, qu'à la Rochelle le Protestantisme existait longtemps avant l'établissement des impôts excessifs qui soulevèrent les contribuables, sans qu'on signalât la moindre trace d'une influence étrangère, et qu'en dépit d'une répression énergique, il se répandit grâce à la connivence et à l'appui secrets des autorités locales. Tout cela a été démontré dans une étude accompagnée de nombreux documents et publiée dans ce *Bulletin* après avoir été lue à la Rochelle même, le 19 juin 1895 (p. 392 et 450).

Deux autres articles de revue nous transportent hors de France. Le premier a paru déjà en 1897, dans le *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*. M. Jules Lutz, pasteur à Illzach, l'a intitulé **Les Réformateurs de Mulhouse**, mais l'a presque entièrement consacré au prêtre qu'on peut appeler le réformateur de cette petite mais importante et célèbre cité alsacienne. Ce prêtre, qui en fut le principal pasteur de 1513 à 1543 et s'y distingua par sa piété et par sa modération, s'appelait *Augustin Gschmus dit Krämer*. Comme il avait été désigné tantôt par l'un, tantôt par l'autre de ces trois noms, on

1. C'est nous qui soulignons.

en avait fait trois personnages différents. Il eut pour collègues jusqu'en 1526 *Nicolas Prugner*, auquel jusqu'ici on avait attribué la réformation mulhousoise, et qui lui succéda, puis, à partir de cette date, *Othon Binder* et *Jacques Augsburger*. Un frère d'Augustin, *Jérôme*, professa avec éclat les sciences naturelles à Bâle où il épousa la fille du célèbre imprimeur A. Cratander; la famille s'éteignit à Mulhouse à la fin du XVIIe siècle.

La *Revue des Bibliothèques* de sept.-oct. 1899 nous transporte en Italie. Notre collaborateur M. E. Picot y publie, sur *les Français qui ont écrit en italien au* XVIe *siècle*, un de ces travaux d'érudition qui exigent des connaissances aussi variées que précises et approfondies. Parmi ces Français il y eut naturellement plusieurs huguenots. Je ne voudrais aujourd'hui attirer l'attention que sur l'un d'entre eux, **François Perrot** dont la biographie a été entièrement refaite par M. Picot. Ce fils d'un échevin, puis prévôt des marchands parisiens, avait une véritable passion pour la Réforme militante et travailla dans la mesure de ses forces à doter l'Italie, d'abord du psautier, puis de plusieurs autres ouvrages protestants. Rien n'est plus touchant que la longue lettre, datée de Bologne, 27 septembre 1550, dans laquelle il s'excuse auprès de son père de ne pas poursuivre la carrière du droit, où ceux qui en vivent « se travaillent par « un désir d'assembler deniers et ne treuvent rien de louange qui « ne tende à ceste fin. Ilz se fabriquent des delictz des hommes et « de leur science bouticques de monnoyes, où, avec le marteau de « la langue, qui est mercenaire et se vend, battent les escuz et font « l'or des larmes des pauvres gens; ce que l'esprit noble, se souve- « nant de son origine genereuse, du tout abhorre et refuse... » Et voici comment il plaide la cause de ses aspirations et de ses goûts personnels :

« Il est vray que nous sommes toutz nez non seulement pour « nous, mais partie pour la patrie, partie pour les parents et amys, « partie pour les estrangiers; toutes fois, come cette vie civile et « sociale est plus utile et necessaire generalement que l'autre, aussi « n'est inconvénient qu'il y ait quelque petit nombre de ceux qui, « aymant la solitude, lèvent leurs espritz à choses plus haultes, et « me semble qu'ilz en peuvent tirer louange plus solide. En ce « nombre, mon père, vouldroy je me mettre, et combien que le ciel « ne m'a donné qu'esprit mediocre, peu de memoire, et debile « jugement, toutesfois ès choses grandes la volunté est louable, et « me sentz, ne sçay comment, tirer de mon naturel à cela. Ne pensez « que par imagination je y sois incliné, ains par disposition, par

« election et par cognoissance de moy mesme, qui en extremité « m'ha faict avoir constance, laquelle n'est aultre chose qu'une « certaine fiance d'une volunté licite et honeste. Ma deliberation ne « provient de lascheté, de vilté d'esprit, ny d'oysifveté, ains plus « tost du desdaing et contemnement des choses basses, de quoy me « pourront estre tesmoings ceulx qui me cognoissent... »

Voilà quelques lignes qui nous en apprennent plus long que beaucoup de dissertations sur l'enthousiasme que la Réforme, dans sa période héroïque, communiquait aux natures délicates et généreuses.

N. Weiss.

Généalogie de la famille Guyot[1]. — Ce travail généalogique imprimé spécialement pour les membres de la famille Guyot, offre en réalité un intérêt général, en ce qu'il permet, grâce à de nombreux documents, juxtaposés avec une élégante sobriété, de reconstituer toute l'histoire d'une famille lorraine, émigrée d'abord à Metz, puis chassée de là, par la Révocation, dans la libre Hollande, où elle finit par s'implanter définitivement. Avec une patience remarquable, et un religieux respect, M. H.-D. Guyot a suivi la trace de ses devanciers, depuis la petite ville de Saint-Nicolas-du-Port, d'où ils paraissent être originaires, jusqu'à Metz, où ils exercent, pendant un siècle, les fonctions de maîtres chirurgiens stipendiés, et où ils prennent alliance dans les meilleures familles de la vieille cité impériale. La Révocation disperse les Guyot comme tant d'autres. Leurs biens sont confisqués au profit des Jésuites; l'avocat Charles Guyot réussit, en 1700, à s'enfuir en Hollande et n'est condamné aux galères que par contumace. La famille se reforme, sur les bords de la Meuse, à Maestricht et à Dalheim, et donne à son pays d'adoption une série honorable de magistrats, de fonctionnaires coloniaux, de médecins. Tout cela est exposé sans phrases, avec une simplicité de bon goût qui fait contraste avec les prétentions nobiliaires de certains descendants de réfugiés. Cette publication, qui a coûté de longues recherches à son auteur, mérite d'être mentionnée parmi les meilleures de ce genre qui aient été mises au jour.

H. D.

1. Avec pièces justificatives, par M. Henri-Daniel Guyot, ancien vice-président du tribunal de première instance, chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, in-8°, 40 pages, Groningue; J.-B. Wolters, 1900.

CORRESPONDANCE

HÉRÉTIQUES ESPAGNOLS EN FRANCE EN 1593

PIERRE GALEZ ET GASPARD OLAXA

L'intéressante communication de M. Besson dans le dernier *Bulletin*, page 204, mentionne deux personnages, qu'il n'est pas difficile de reconnaître sous les erreurs de lecture ou de copie qui ont quelque peu défiguré leurs noms. Tous deux ayant été en rapport avec les Églises de France, il peut y avoir utilité à consigner ici les renseignements suivants, trop fragmentaires, mais que quelque autre lecteur pourra peut-être compléter.

Le premier, qui paraît avoir été un humaniste de valeur, est assurément le plus intéressant. Il s'agit de *Pierre Galez* (en latin *Galesius*), Espagnol, qui, suspecté d'hérésie à Rome, y avait été torturé dans les prisons de l'Inquisition. Il en sortit, je ne sais par quel moyen, tout meurtri et avec un œil de moins. Hospitalièrement accueilli à Genève, il y fut nommé, en mai 1583, à la chaire de philosophie, vacante depuis peu, et il s'acquitta consciencieusement de sa charge pendant trois ans et demi. Alors la triste situation de la cité, serrée de près par le duc de Savoie et à bout de ressources, obligea le Conseil, en dépit des protestations de la Compagnie des pasteurs, à renvoyer tous les professeurs. Ceux qui furent conservés les derniers, *Corneille Bertram* pour l'hébreu, *Isaac Casaubon* pour le grec et *Pierre Galez* pour la philosophie, furent congédiés le 8 octobre 1586 « à cause des charges que la ville supporte, qui sont grandes », et « d'autant qu'ils n'ont à présent des auditeurs » (*Registre du Conseil*). Cependant le souvenir qu'on leur gardait était de telle sorte que, dès que les circonstances permirent de rouvrir l'Académie, on chercha à les ravoir tous trois; en particulier, le 6 mai 1587, la Compagnie exprimait l'espoir « qu'on pourrait encore recouvrer Me Galesius, professeur de philosophie ». Mais, seul des trois, Casaubon était disponible, et il fallut remplacer les deux autres tant bien que mal [1].

Le philosophe, pourvu d'une attestation de la Compagnie, du 11 novembre 1586, avait dirigé ses pas errants du côté de la France. Nous ne connaissons pas le détail de ses étapes dans

1. Je dois plusieurs de ces renseignements à M. Charles Borgeaud, qui a bien voulu me communiquer les bonnes feuilles de son *Histoire de l'Université de Genève*, dont tous les amis des lettres salueront avec joie la publication prochaine.

ce pays. Quelques auteurs prétendent qu'il aurait été principal du célèbre Collège de Guyenne. Mais on sait que Élie Vinet, mort le 14 mai 1586, eut pour successeur dans cette charge, dès le mois d'octobre suivant, Jacques Brassier, qui l'occupa jusqu'à la fin du siècle; ce qui ne laisse point de place pour Galez. En outre, qu'un protestant déclaré ait occupé ces hautes fonctions, à Bordeaux et à cette époque, cela est contraire à toute vraisemblance. Aussi, Ernest Gaullieur, dans sa belle *Histoire du Collège de Guyenne*, n'en parle-t-il pas. Ajoutons qu'un Bordelais contemporain, conseiller au parlement, aussi informé des choses de sa ville et à l'affût de tout ce qui concerne l'hérésie que l'était Florimond de Raymond n'aurait pas manqué de parler de Galez s'il avait exercé une activité officielle à Bordeaux; or, dans ses divers écrits, il ne le mentionne qu'une fois en passant, en énumérant les divers hérétiques qui se sont fait connaître en diverses nations au XVIe siècle[1]. Aussi n'hésitons-nous pas à reléguer au domaine de la fable l'enseignement de Galez à Bordeaux.

Nous ne pouvons trancher de la même manière pour Nîmes et pour Orange, villes mentionnées par M. Besson et où il y avait des académies protestantes. Rappelons toutefois que le nom de Galez ne figure pas parmi les professeurs et régents de Nîmes, dont M. Bourchenin (*Académies protestantes*, p. 466) a relevé le catalogue. Par contre, nous sommes sans renseignements suffisants pour Orange, et la question reste ouverte. Dailleurs, Galez a pu fort bien séjourner dans ces villes protestantes sans y occuper d'emploi public. Nous sommes mieux informés pour Castres. Cette ville, très protestante, avait un collège dès 1574, dont l'helléniste *Robert Constantin* était le principal de 1581 à 1588; je ne sais si Galez fut son successeur immédiat; en tout cas il occupait cette charge en 1593, année qui lui fut fatale, à cause, semble-t-il, du second des personnages mentionnés par M. Besson, et dans les circonstances que nous allons brièvement rappeler.

Tandis qu'à Genève Galez avait été en plein accord avec la Compagnie des pasteurs, dont il provoqua même l'intervention en faveur d'Aristote, contre les tentatives ramistes d'Arminius (voy. Bor-

1. *L'Anti-Christ*, chap. 18, 2e éd. Paris, 1599, in-4°, f. 104. — C'est à tort qu'on a dit que Raymond fait de Galez un Italien; il le cite avec Servet, comme hérétiques issus des Espagnes; mais une erreur de ponctuation, due certainement à l'imprimeur, a mal divisé l'énumération faite par Raymond; l'erreur a été reproduite d'édition en édition; j'ai comparé les quatres premières : 1597 (où tout ce passage n'existe pas encore), 1599, 1607 et 1613.

geaud, *l. c.*, I, p. 159 et 188), son attitude fut différente à Castres. Son compatriote *Gaspard Olaxa*, autrefois ministre de Sorèze, s'était insinué plus ou moins irrégulièrement, en 1592, dans les fonctions pastorales à Castres, où sa faconde lui avait promptement gagné un parti. Il prêchait certaines opinions contraires à la confession de foi des Églises réformées, et semble avoir entraîné Galez à sa suite [1]. Olaxa, esprit brouillon, intempérant de langage, violent de caractère, en révolte contre la discipline ecclésiastique, après avoir profondément troublé l'Église de Castres, fut déposé du ministère et suspendu de la cène par le colloque du Lauraguais, le 28 mars 1593; cette sentence fut ratifiée par le synode provincial réuni à Montauban en mai suivant, puis par le synode national assemblé dans la même ville en juin 1594. Ayant inutilement tenté de se faire réhabiliter par le synode national de Saumur en 1596, Olaxa finit par se retirer à Bordeaux, où il fréquenta Florimond de Raymond. Celui-ci rapporte que « depuis l'an 1600 il s'est fait catholique et religieux de l'ordre de Saint-François, où il a rendu heureusement et selon son souhait l'âme à Dieu [2] ».

Voilà le personnage que l'on cherchait à livrer à l'Inquisition d'Espagne en même temps que Galez, au commencement d'août 1593. La condamnation d'Olaxa par le synode avait sans doute entraîné pour Galez, compromis dans sa cause, la perte de sa charge de principal à Castres. J'ai peine à comprendre quelle folie aurait pu les engager l'un et l'autre à se rendre en Espagne. Le fait que, venant sans doute de Castres, ils passent par Marmande semble indiquer plutôt l'intention de se diriger vers Bordeaux. Quoi qu'il en soit, Olaxa se tira d'affaire. Il n'en fut pas de même pour Galez, et les embûches dressées par le capitaine Saravia ne réussirent que trop bien.

Sur leur tragique résultat nous avons deux brèves relations assez disparates, mais qui, pour l'issue, me paraissent moins inconciliables que ne le croyaient P. L. Joly, l'auteur des *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle* (1748, in-fol., p. 372 et s.), et Sénebier dans son *Histoire littéraire de Genève* (II, p. 110).

D'après l'une [3], Galez, ayant été pris par des soldats, aurait péri

1. Voy. Gaches, p. 443; Rabaud, p. 473.

2. *Naissance de l'hérésie*, livre VIII, chap. 7, éd. de Rouen 1646, p. 991. — Voyez encore sur Olaxa : Gaches, *Mémoires*, p. 440-451 et 514 ; Faurin (dans le t. II des *Pièces fugitives*), p. 37 et s. ; Aymon, *Synodes*, I, p. 190, 193, 210 ; Nayral, *Biographies castraises*, III, p. 15-20; Rabaud, *Protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais*, 1873, p. 183-7 et 472-5 ; de Félice, *Lambert Daneau*, p. 126-8; *France protestante*, III col. 223.

3. *Militari manu cum conjuge raptus in Pyraenaeis expirasse fertur*,

dans les Pyrénées; d'après l'autre [1], il aurait été arrêté par les Ligueurs alors que, quittant les fonctions de principal qu'il avait occupées en Aquitaine (il n'est pas question de Bordeaux), il désirait se rendre aux Pays-Bas; les Ligueurs l'ayant livré aux Espagnols, il aurait été brûlé par l'Inquisition. Voilà qui cadre fort bien avec le document produit par M. Besson. Galez se rendait sans doute à Bordeaux pour gagner les Pays-Bas par mer.

Quelques années après la mort tragique du pauvre savant, le 7 décembre 1598, Casaubon, installé depuis bientôt deux ans à Montpellier, y reçut la visite de la veuve de son ancien collègue de Genève. « J'ai été aujourd'hui détourné de mes études, raconte-t-il dans son journal [2], par la veuve de mon ancien ami Pierre Galez, qui s'est adressée à moi au nom de l'amitié. J'ai aimé cet homme à cause de sa profonde érudition pendant qu'il était en vie; maintenant qu'il est mort je vénère son souvenir et je voudrais rendre toute espèce de service à sa veuve, s'il y a lieu. Mon temps ainsi n'a pas été mal employé, car la complaisance est supérieure à l'étude. »

Ce n'est pas le seul passage où le philologue français fasse mention de Galez, et cela toujours avec une grande considération. Alors qu'ils étaient tous deux encore à Genève, Casaubon publia des notes sur Théocrite, une des premières productions de sa studieuse jeunesse [3]; il y donnait entre autres des variantes tirées d'un

amissa insigni graecorum exemplariorum Bibliotheca (Schott, *Hispaniae Bibliotheca*, 1608, p. 611). Pour cet auteur, catholique, ce dénouement tragique, mais où la religion n'est pas en cause, se placerait alors que Galez se rendait à Bordeaux, en suite d'un appel à la charge de principal au Collège de Guyenne. Schott est bien insuffisamment informé, car il ignore que Galez est un hérétique et un ancien professeur de Genève.

1. *Contendens in Belgium, a Ligistis (ut vulgo vocantur) interceptus, et Hispanis traditus, ob constantem in Religione confessionem ab hispanica inquisitione flammis concrematus est.* Meursius (*Athenæ Batavæ*, 1625, p. 333), beaucoup mieux informé que Schott sur l'ensemble de la carrière de Galez, tenait sans doute ses renseignements d'Antoine Thysius, dans la biographie duquel il les insère et qui avait eu Galez pour professeur à Genève. — Colomiès (*Mélanges historiques*, 1674, p. 73; reproduits dans ses *Opera*, 1709, p. 836), suivi par Bayle (*Dictionnaire*, II, art. Galès), a eu le tort de traduire inexactement la notice de Meursius, lui faisant dire que Galez avait été principal *à Bordeaux*, alors qu'il est simplement dit « in Aquitania », et qu'il avait été brûlé par l'Inquisition *dans les Flandres*, tandis qu'il s'agit de l'Espagne.

2. *Casauboni Ephemerides*, I, p. 109.

3. *Isaaci Hortiboni* (pseudonyme de Casaubon) *Theocriticarum lectionum libellus* (dans la seconde édition, donnée en 1584 par l'imprimeur Eustache Vignon, des petits poètes grecs publiés en 1569 par son beau-père, Jean Crespin). — Dans les éditions postérieures de plusieurs des ou-

manuscrit des cinq premières idylles, *quas ab optimo et doctissimo Galesio meo habueram*, dit-il. En 1593, dans ses notes sur Diogène de Laerte (Genevæ, Henr. Stephanus), il fait usage de diverses corrections suggérées par Galez, ainsi que d'un manuscrit des scholies sur Euripide et d'un abrégé latin de Diogène, *quæ mihi communicavit doctissimus et charissimus Galesius.* Encore en 1600, dans la préface de son Athénée, Casaubon, parlant de la collation d'un célèbre manuscrit de la bibliothèque du cardinal Farnèse, collation faite par l'érudit romain Benedictus Aegius Spoletinus, dit : *Ejus codicem vidimus inter alios neutiquam vulgares Petri Galesii Hispani libros.*

Cujas et le père Labbe citent, eux aussi, d'autres manuscrits importants ayant appartenu à Galez. Ce sont tout autant de témoignages compétents qui montrent combien notre humaniste avait su faire riche et érudite moisson en Espagne et surtout sans doute en Italie, et combien le misérable Saravia avait raison en parlant des « livres très curieux et bons » que son prisonnier avait traînés après lui, en dix ballots, dans son exode de Castres.

Nous attacherions plus de prix encore aux lettres de ses amis à tendance évangélique de Valence et de Catalogne, signalées par le dénonciateur, lettres qui servirent probablement à faire arrêter de nouvelles victimes de l'Inquisition. Car, ne l'oublions pas, la lettre en question, datée d'Eguillon (c'est-à-dire Aiguillon, à mi-chemin entre Marmande et Agen), n'est pas adressée à un correspondant quelconque ; son texte même prouve que le destinataire n'est autre que le roi d'Espagne en personne. Pour soutenir les Ligueurs en Languedoc, qui avaient alors à leur tête le jeune marquis de Villars (Emmanuel-Philibert des Prez, beau-fils du duc de Mayenne), Philippe II leur avait envoyé des troupes espagnoles, commandées par le capitaine Pedro Saravia, l'auteur de cette lettre ; celui-ci correspondait régulièrement avec son roi, dont il était un agent important, comme l'atteste une lettre écrite par Villars à Philippe II, datée de Marmande, le 27 juillet 1593, lettre qui fut interceptée par les émissaires de Henri IV[1].

Il m'a semblé que ces détails, bien qu'un peu longs, n'étaient pas inutiles pour bien comprendre la curieuse pièce communiquée par M. Besson et en apprécier toute la portée.

A. Bernus.

vrages de Casaubon que nous citons, les imprimeurs ont défiguré le nom de *Galesius*, qui leur était inconnu, en *Gelasius*.

1. Voyez les *Mémoires du duc de La Force, publiés par le marquis de La Grange*, I, p. 240 et suiv., où ladite lettre est imprimée.

Le Gérant : Fischbacher.

5743. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — Motteroz, dir.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

REV. JAMES I. GOOD, DD. — **History of the reformed church of Germany**, 1620-1890. Un volume de 648 pages in-16, illustrations et index. Reading, Daniel Miller, 1894.

CH. L. FROSSARD. — **Le maïs, le millet et le sarrazin**, considérés comme matières alimentaires dans les Pyrénées. 16 pages in-8, extraites du *Bulletin de la Société Ramond*. Bagnères-de-Bigorre, imprimerie D. Berot, 1900.

— **Léon Tempié**, 4 pages à joindre à **Allocutions prononcées le 12 septembre 1899 aux funérailles de Léon Tempié.** Une brochure de 20 pages in-8, avec portrait. Montpellier, imprimerie G. Firmin et Moutane, 1899.

R. REUSS. — **Souvenirs alsatiques. Jean-Pierre Massenet,** cultivateur à Heiligenstein, député du Bas-Rhin, professeur à l'Académie de Strasbourg, d'après des documents inédits. Une plaquette de 158 pages in-16. Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1897.

— **Les manuscrits alsatiques de la ville de Strasbourg.** Inventaire sommaire. Une brochure de 58 pages in-8. Paris, Fischbacher, 1897.

— **De scriptoribus rerum alsaticarum historicis inde a primordiis ad seculi XVIII exitum,** thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi. Un volume de XII-250 pages in-8, index. Argentorati, apud Fridericum Bull, 1897.

— **Les éphémérides de Jacques de Gottesheim,** docteur en droit, prébendier du grand chœur de la cathédrale, 1524-1543, fragments publiés pour la première fois et annotés. Une brochure de 22 pages in-4, extraite du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.*

— **Les annales des Frères mineurs de Strasbourg**, rédigées par le frère Martin Stauffenberger, économe du couvent, 1507-1510, extraits publiés d'après un manuscrit du XVIIe siècle. Une brochure de 20 pages in-4. S. l. n. d.

— **Correspondance intime entre Ulric Obrecht, préteur royal, et Jean-Baptiste Klinglin, avocat général** et sindic de la ville libre de Strasbourg (1688-1698), publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Strasbourg. Une brochure de 64 pages in-8. Paris, Fischbacher; Strasbourg, Treuttel et Wurtz, 1899.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1900

5743. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.